

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.
 Première réunion thématique
 Paris XIII, Salle Mas, le 1^{er} octobre 2009

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

LES EFFETS DES ACTIONS DE REDUCTION DU VOLUME DES DECHETS ET D'AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DU TRI SUR LE GISEMENT DE DECHETS DU SYCTOM

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

DEFINITIONS DES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA PREVENTION DES DECHETS

- Francis CHALOT Francis CHALOT, Consultant en prévention des déchets, Maire de Janville-sur-Juine (91)

PREMIERE TABLE RONDE : QUELLES ACTIONS DES INDUSTRIELS, DES DISTRIBUTEURS, DES CONSOMMATEURS, POUR FAIRE PROGRESSER LA PREVENTION, LE REEMPLOI ET LE TRI DES DECHETS ?

LA GRANDE DISTRIBUTION

- Delphine STROH, Carrefour

LES CONSOMMATEURS

- Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre

LES ECO-ORGANISMES

- Jean DEVISME, Eco-Emballages, délégation régionale

DEUXIEME TABLE RONDE : COMMENT LES COLLECTIVITES VONT-ELLES CONTRIBUER A LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RECYCLAGE DANS LES ANNEES A VENIR ? QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ?

L'EXEMPLE DE VIENNE

- Mathieu HESTIN, BIO Intelligence Service
- Hervé PERNIN, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, délégation régionale

QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

- Didier DELY, Ville de Paris

MAITRISE D'OUVRAGE :

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom
- Laurence LEJEUNE, Sycotom, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.

PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT DE LA CPDP : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente, Philippe MARZOLF, Président de la Commission du débat public sur le projet de reconstruction de l'usine de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII. Aujourd'hui, c'est la première réunion thématique sur les plans de prévention et de réduction ; sont-ils assez développés ?

Je vais tout de suite vous présenter le déroulement de cette soirée, et il est important dans un débat public organisé par la CNDP de rappeler les règles du débat public. Nous n'aurons pas une présentation du projet du Sycotom, mais une présentation faite par un expert, Francis CHALOT, sur les définitions de la prévention et de la réduction dans ce domaine.

Nous enchaînerons par une première table ronde, et il est important de voir à tous les niveaux, en amont, ce que font les industriels, les distributeurs, les consommateurs également et les éco-organismes qui s'occupent des collectes sélectives pour aller vers une réduction des déchets et un meilleur recyclage des déchets triés. Cette première table ronde sera suivie de questions du public.

La deuxième table ronde donnera la parole aux autres acteurs importants de ces questions, les collectivités territoriales. Que peuvent faire les collectivités territoriales ? Nous commencerons par un exemple en Autriche, ensuite l'ADEME nous expliquera ce qu'ils font, et également la mairie de Paris avant que le Sycotom ne conclue sur comment ils ont pris en compte ces différentes politiques dans les calculs de capacités de leur usine.

Le débat public

D'après la loi du 27 février 2002, le maître d'ouvrage doit saisir la commission nationale de débat public si son projet est supérieur à 300 millions d'euros. Le Sycotom (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne) a saisi la CNDP sur son projet de reconstruction d'usine d'Ivry.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, qui met en application une loi. C'est elle qui est chargée en France de veiller au respect de la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'intérêt national d'aménagement ou d'infrastructure. C'est elle qui décide ou non de l'organisation du débat public sur ce projet, en fonction de ses impacts socio-économiques sur l'environnement, et sur les incidences territoriales également. C'est elle qui nomme le président, et m'a donc nommé. Je suis également accompagné à la tribune de deux membres de la CPDP, Laurence MONNOYER-SMITH, et Alain MARABOUT.

C'est la commission particulière (CPDP) qui organise et anime le débat en toute indépendance, puisque nous sommes indemnisés par la commission nationale, et en toute neutralité, puisque nous n'avons pas d'avis à donner. Ce n'est pas la commission qu'il faut convaincre de la véracité de vos arguments, mais le maître d'ouvrage qui pourra ensuite faire évoluer son projet. Nous ne nous exprimons pas sur le projet.

L'objectif du débat : c'est permettre au public de s'informer, d'obtenir des réponses à ses questions et d'exprimer ses observations, questionnements et propositions.

Je vous expliquerai dans l'organisation même du débat la philosophie générale du débat public qui est vraiment d'apporter des connaissances à tous, pour que chacun monte en compétences, et puisse ensuite en fonction des éléments qu'il a reçus donner un avis argumenté sur le projet.

Tout ceci va servir à éclairer le maître d'ouvrage (le Sycotom) qui prendra la décision finale de continuer son projet, de le modifier ou de l'abandonner.

La composition de la CPDP :

- Philippe MARZOLF, Président, également vice-président de la CNDP, conseiller en environnement
- Anne-Laure BAUDU, consultante en développement durable
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur des travaux publics retraité.

Nous ne sommes pas des spécialistes du déchet, par contre nous avons une certaine expérience sur l'organisation et l'animation de débat public.

Le débat public est important pour la concertation sur certains projets. Le débat public a sa particularité, on débat d'abord sur l'opportunité. Faut-il reconstruire l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine – Paris-XIII ?

Ses grands objectifs : le maître d'ouvrage propose à la place d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique de construire une usine qui fera de la méthanisation également de l'incinération avec valorisation énergétique.

Les grandes caractéristiques du projet : comment va-t-il s'intégrer dans son environnement ?

Il se déroule bien évidemment en amont de la décision de faire ou non le projet, bien avant l'enquête publique où le projet est alors complètement décidé.

Les principes qui nous guident :

- La transparence. Tout ce qui a été dit, étudié doit être rendu public et c'est pourquoi vous avez des verbatims complets des réunions sur Internet dans les jours suivants. Les questions posées par le public sont également rendues publiques ainsi que les réponses sur le site Internet notamment.
- L'équivalence. Toutes les personnes concernées, et directement le périmètre du bassin versant de l'usine d'Ivry concernant 1 million et demi d'habitants, peuvent s'exprimer.

Nous cherchons des arguments, tout le monde peut s'exprimer pour ou contre, mais il faut en exprimer les raisons. Par exemple, si les gens sont contre la reconstruction, ils doivent indiquer les alternatives qu'ils proposent.

Le débat va durer du 4 septembre au 21 décembre, soit pratiquement quatre mois, et c'est la loi qui fixe quelque peu ce délai.

Suites du débat :

Dans les deux mois après la clôture des débats, la commission particulière va élaborer un compte-rendu rassemblant les enseignements que nous tirons du débat. Je vous rappelle à nouveau qu'il ne s'agit pas de notre avis, mais de ce que nous avons entendu par rapport aux problématiques du projet. La CNDP établit un bilan. Trois mois après la publication du compte-rendu, le maître d'ouvrage (le Sycotom) doit décider officiellement les conditions de poursuite de son projet ou non, ce qu'il va faire ensuite, comment il va prendre en considération les enseignements et les questions, ainsi que les réponses apportées sur ce projet.

Moyens d'information :

- Les journaux du débat donneront l'actualité du débat.
- Une newsletter hebdomadaire disponible immédiatement si vous communiquez votre adresse e-mail, permettant de suivre l'actualité toutes les semaines.
- Les documents du maître d'ouvrage, que vous avez à l'entrée de la salle, le dossier du maître d'ouvrage qui comporte une centaine de pages ainsi que sa synthèse qui présente les enjeux, les objectifs du projet.
- Les études demandées pour élaborer ce projet.
- Au cours des débats, tous les avis et les contributions ou délibérations de collectivités qui nous seront envoyées seront rendues publiques et analysées par la commission pour être intégrées dans le compte-rendu.
- L'impression et la diffusion aux frais du débat public de cahiers d'acteurs, composés de quatre pages maximum, donnent la possibilité à des acteurs ou des citoyens de s'exprimer, du moment que leur argumentation nous semble bien complète et cohérente par rapport au projet.
- Des études ou des documents complémentaires qui pourraient arriver au cours des débats.

Comment arriver par rapport à une problématique relativement large du traitement des déchets ménagers à apporter des connaissances, monter en compétence le public pour pouvoir donner un avis éclairé et argumenté sur le projet ? Nous avons construit un débat pédagogique très progressif.

Nous avons commencé par une réunion d'ouverture à Ivry, la semaine dernière sur la question de l'opportunité : faut-il reconstruire l'usine d'Ivry – Paris-XIII ? Nous avons également posé les enjeux, le contexte, et maintenant nous avons une série de trois réunions thématiques plus générales. Nous sortons un peu du projet lui-même pour évaluer le gisement possible des déchets à traiter, il faut savoir si la prévention et le recyclage sont suffisamment développés. C'est le thème de ce soir.

La semaine prochaine, nous verrons qu'il y a un projet de reconstruction d'un incinérateur, donc : quelle place pour l'incinération et la valorisation énergétique dans l'agglomération

parisienne ? Les avantages, les limites, les risques sanitaires ? Nous ferons le point sur les études qui ont permis d'étudier ces questions.

Ensuite, la troisième réunion thématique portera, puisque le projet prévoit une méthanisation, sur une solution d'avenir ou pas : la méthanisation, la valorisation du biogaz et des composts.

En parallèle de ces réunions thématiques, nous avons organisé un groupe de travail avec les associations et différents acteurs pour essayer de bien leur faire comprendre comment avaient été calculés les chiffres du Sycotom justement sur ce gisement de déchets à traiter à partir de 2019 jusqu'en 2040 ou 2050.

Ces résultats seront donnés lors des premières réunions locales, qui auront lieu en novembre. Lors de la réunion d'ouverture, nous avons bien compris que le public s'interrogeait sur le fait que le projet soit ficelé et qu'il n'y ait pas d'alternatives : « Comment en êtes-vous arrivés à présenter ce projet ? ».

Lors de la première réunion locale, et nous avons changé notre ordre du jour, nous demanderons au maître d'ouvrage de nous présenter toute la démarche d'études et de décisions qu'il a développée pour arriver à présenter ce projet. Nous présenterons également des résultats d'études du BRGM sur les différentes alternatives étudiées.

Ensuite, nous verrons à Charenton quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry. Les riverains se retrouvent souvent sous le panache, et se posent donc des questions.

Nous verrons comment le centre peut s'intégrer dans son environnement urbain. Il y a de nombreux projets urbains autour du futur centre.

Quel coût, quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation continuerait jusqu'à l'élaboration du projet, si celui-ci se poursuit ?

Nous terminerons par une réunion de clôture où nous commencerons à donner les premiers enseignements que nous tirons. Nous demanderons bien sûr aussi au maître d'ouvrage ou aux acteurs quels sont les enseignements qu'ils tirent ?

Des auditions publiques peuvent être proposées et être organisées à votre demande. C'est un moment privilégié d'échanges, en public, entre un acteur ou une personne qui veut exprimer un point de vue, et la commission.

C'étaient les moyens de participation en réunion publique.

Je vous rappelle, et nous l'avons fait pour la première réunion d'ouverture la semaine dernière, que ce soir également nous sommes en direct sur Internet. C'est une nouveauté des débats CNDP. La semaine dernière, nous avons enregistré plus d'une trentaine de connexions, nous espérons qu'il y en aura plus ce soir. C'est une culture que nous devons apporter, car il n'est pas toujours aisé de pouvoir se déplacer en réunion, et nous vous en remercions. Les auditeurs peuvent également suivre le débat sur Internet et poser leurs questions, d'ailleurs nous avons déjà reçu des questions d'internautes sur la problématique de ce soir.

Les contributions écrites, les avis, les délibérations peuvent être envoyées par courrier ou par e-mail. Il y a un système de questions-réponses sur le site. Toutes les questions sont

envoyées et dispatchées selon la nature des réponses (commission, maître d'ouvrage). La commission relit quand même les réponses pour voir si elles sont complètes, il y a donc un suivi sur ces réponses.

Un blog s'anime de plus en plus, où le débat continue en dehors des réunions publiques, les gens échangent.

Nous avons réalisé un travail avec les différentes communes, que je tiens à remercier, pour essayer de mobiliser toutes les instances de démocratie locale existantes (conseils de quartier, centres socioculturels). Le bassin versant représente 26 communes concernées, deux arrondissements de l'agglomération parisienne.

Il y aura d'autres lieux dans les communes où les gens ont déjà l'habitude de débattre.

Un débat avec les enfants également, qui nous a semblé important, puisque les enfants sont souvent précurseurs et que ceux-ci profiteront de la reconstruction de cette usine pour traiter leurs déchets en 2019 et qui durera 40 ans. Il est important que les enfants puissent donner leur avis et nous avons développé tout un outil pédagogique sur Internet en mobilisant notamment les instituteurs pour qu'ils fassent réfléchir les enfants à cette question.

Il y a beaucoup de contributions des écoles, nous ferons une réunion publique spécifique pour la restitution de l'expression de ces enfants.

En tout cas, toutes les contributions seront rendues publiques et bien sûr prises en compte dans le compte-rendu et dans le bilan de ce débat.

Voilà globalement ce que je voulais vous présenter lors de l'introduction de cette réunion thématique sur la prévention et le recyclage.

Avant de passer la parole à Francis CHALOT, avez-vous des questions sur le débat public lui-même sur son organisation ? (Non).

J'ai oublié de mentionner que vous aviez sur votre chaise un petit papier qui vous permet d'écrire votre question. Lors de la réunion d'ouverture, nous avons toutes les questions générales, et les gens s'étaient inscrits pour poser leur question oralement par ordre d'arrivée. Ce soir, lorsque vous avez une question à poser, levez la main, et déclinez votre identité avant d'intervenir.

Par contre, si vous désirez une réponse écrite à votre question, n'oubliez pas de remplir ce formulaire, qui sera intégré dans le système questions-réponses.

Je propose ici de passer la parole à Francis CHALOT, Consultant en gestion des déchets, il a semblé important à la commission de faire le point avant de démarrer cette réunion thématique sur les définitions : qu'est-ce que la prévention, la réduction de recyclage, etc. ? Il peut y avoir des confusions et c'est intéressant d'apporter cette précision.

DEFINITIONS DES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA PREVENTION DES DECHETS

Francis CHALOT, Consultant en prévention des déchets, Maire de Janville-sur-Juine (91) : Merci, je suis Francis CHALOT, consultant dans ce domaine de la prévention des déchets, et je suis aussi élu local au sud du département de l'Essonne, et

vice-président d'un syndicat qui traite les ordures de 700 000 Essonnais. C'est une petite chose par rapport à ce dont il est question ici, mais qui a déjà une certaine importance.

On m'a demandé de préciser un peu ce qu'est ce nouveau volet des politiques publiques de gestion des déchets, à savoir la prévention.

Effectivement, c'est peut-être encore quelque chose d'un peu nouveau pour un certain nombre d'entre nous et mal cerné. Pour bien l'aborder et le développer, il faut le cerner correctement.

Un petit retour sur l'histoire de la gestion des déchets : pendant longtemps, l'homme s'est contenté d'évacuer ses déchets. A partir des années 70 et avec la première loi, on a véritablement ajouté un deuxième étage à la fusée à travers une véritable élimination de nos déchets ménagers. Pour l'agglomération parisienne, cela avait commencé bien avant, on n'a pas attendu les années 70 pour faire des usines sur l'agglomération parisienne. Pour le reste de la France, c'est à peu près cet horizon.

Assez rapidement, avec l'émergence des préoccupations et de la prise de conscience des réalités environnementales, de la limite des ressources naturelles, ce caractère limité de notre planète et aussi des réactions que l'on a qualifiées de syndrome « pas dans ma cour » vis-à-vis des unités de traitement, et surtout à l'époque de la mise en décharge (de stockage comme on dit aujourd'hui), une deuxième loi a été développée à partir de 1992, qui marque le troisième étage, celle de la valorisation et du recyclage.

Aujourd'hui, dans une logique de développement durable, où l'infinitude de la planète est encore plus prégnante et consciente, on est obligé de positionner un quatrième étage, à savoir la prévention, qui ouvre vers une politique qui est non seulement une politique des déchets mais une politique des produits : comment produire dès le départ pour avoir moins de déchets ?

Ces quatre étages fonctionnent ensemble, il n'y en a pas un qui soit exclusif des autres, et une gestion durable des déchets, c'est la complémentarité de ces quatre solutions adaptées au territoire, mais avec un ordre de priorité clairement établi par les textes.

On se met seulement maintenant à la prévention, et c'est par là qu'il faut commencer d'un point de vue méthodologique.

Qu'est-ce que la prévention dans la loi ? Depuis 75, et dans les textes européens, la loi dit que l'on a un déchet à partir du moment où l'on abandonne quelque chose. Donc, cela paraît très simple, même si cela est plus compliqué dans les faits. Pour faire de la prévention des déchets, il faut éviter d'abandonner un objet ou un bien, soit en ne l'ayant pas du tout produit et consommé, soit en lui trouvant une deuxième vie, en le réparant, etc. C'est ainsi que l'on peut définir la prévention.

La loi précise deux choses importantes, car on pense souvent à la prévention quantitative, puisque l'on est surtout inquiet de voir les croissances de flux de déchets, mais la dimension qualitative est aussi importante : réduire et prévenir dès le départ la nocivité de nos déchets, en concevant autrement un certain nombre de produits, c'est aussi un élément essentiel de cette politique.

J'ai résumé l'histoire récente depuis 1992 et aujourd'hui avec le Grenelle, il a donc fallu une quinzaine d'années entre le moment où la loi parle pour la première fois de prévention

et le moment où l'on aura vraiment des outils, pour que cela se mette en œuvre. Ceci dit, si l'on compare au temps qu'il a fallu entre la loi de 75 qui parlait pour la première fois de valorisation et de recyclage, et de son développement effectif à partir des années 90, ce laps de temps n'est pas aberrant en termes de mise en œuvre de politique et de décision nationale.

Le premier plan national de prévention des déchets a porté sur des mesures symboliques, modestes, volontaristes sur « Stop pub », l'abandon des sacs dans les magasins, et un représentant de Carrefour interviendra tout à l'heure.

La leçon que nous en tirons est que les objectifs volontaristes pris au départ ont vite été dépassés par l'action des acteurs eux-mêmes, et notamment du citoyen et du consommateur, qui en a demandé plus et plus vite. Je pense que c'est le signe intéressant d'une attente réelle. Aujourd'hui, avec le Grenelle de l'Environnement, nous avons enfin un outil financier à travers l'utilisation de la TGAP pour développer de véritables plans et de programmes de prévention, et développer aussi des dispositifs de tarification incitatifs pour amener les gens à réfléchir à ce qu'ils consomment et jettent.

De quoi parle-t-on ? La prévention repose sur le fait de se poser la question à toutes les étapes qui précèdent l'abandon d'un produit de ce que l'on peut faire, en tant qu'utilisateur ou fournisseur pour qu'il y ait in fine, mieux, moins, autrement de déchets à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Cela se traduit par des tas d'actions résumées dans la colonne de droite avec des termes un peu technocratiques, et je vous prie de m'en excuser, mais qui sonnent quand même à l'oreille. Eco-conception : concevoir de manière plus écologique, acheter et vendre de manière responsable. In fine, détourner des flux pour éviter que cela ne devienne des déchets juste avant la poubelle, et c'est là que nous avons déjà depuis longtemps réalisé des choses.

Il y a un certain nombre de traditions, de récupérations de produits pour les réparer qui existent. Je ne referai pas l'histoire d'Emmaüs ou d'autres organismes de ce type. C'est une histoire qui existe mais qui n'a jamais été une politique publique volontariste, approfondie, développée, et aujourd'hui c'est ce qu'il convient de faire, en essayant de faire travailler ensemble les différents acteurs de cette chaîne, avec trois grands pôles de prévention des déchets :

- L'évitement au moment de l'abandon (éviter que quelque chose dont je ne veux plus soit un déchet, en lui retrouvant un nouvel usage). On pourrait donner un certain nombre d'exemples pratiques.
- L'évitement autour de l'achat, c'est-à-dire l'interaction entre celui qui va vendre et celui qui achète pour réorienter les modes de consommation sur des produits et des pratiques qui généreront moins de déchets.
- La réduction à la source de la part des industriels pour répondre y compris à l'appel du consommateur, en concevant différemment des produits plus légers, comportant moins de produits toxiques.

Ces deux petites images montrent la poubelle, telle qu'on la voit aujourd'hui, essentiellement comme une sorte de couche géologique successive de matériaux à recycler. C'est un énorme progrès par rapport à l'imaginaire que l'on avait de la poubelle il y a encore 20 ans. On n'ouvrait même pas le couvercle, on ne savait même pas ce qu'il y avait dedans. Aujourd'hui, on la regarde sous cet angle.

Demain, avec la prévention, il faudra plutôt regarder sa poubelle comme un ensemble d'objets, dont la question est : comment faire en sorte qu'ils ne deviennent pas des déchets ? C'est ce regard nouveau qu'il convient de porter pour ajouter cet élément nouveau de politique publique qu'est la prévention.

J'ai mis trois exemples concrets de potentiels : Stop pub, le compostage domestique qui ne se pratique pas qu'en milieu rural et pavillonnaire. Il y a des expériences aujourd'hui tout à fait probantes que l'on pourrait citer de compostage en milieu urbain et en habitat vertical, une récupération des vieux vêtements pour leur réutilisation maximale, avec un certain nombre de chiffres que j'ai pris d'expériences concrètes et qui amènent à un résultat présenté théoriquement que l'on retrouve sur le terrain dans des cas concrets de 30 kg par habitant et par an, et vitales sur trois actions de ce type. Cela fait environ 8 % estimés de la quantité moyenne de déchets produits par un habitant, ce qui correspond à peu près à l'objectif du Grenelle (réduction de 7 % dans les cinq ans de nos quantités de déchets).

En confirmation de cela, des expériences un peu plus poussées de foyers-témoins, et il s'en est fait sur l'agglomération parisienne. On demande à des foyers de volontairement développer un programme un peu plus complet d'actions et des résultats atteignant 20 à 22 % de réduction des déchets en adoptant des nouvelles pratiques de consommation, et un nouveau regard sur ses ordures.

Pour développer la prévention, il faut aussi une approche opérationnelle qui est différente de l'approche traditionnelle de la gestion des déchets. Elle présente des avantages et des éléments intéressants et passionnants, notamment pour un élu local, mais elle comporte aussi des limites, des difficultés qu'il faut surmonter.

Plutôt que d'avoir une infrastructure comme une usine ou un centre de stockage, on développe un foisonnement d'actions territoriales au ras des pâquerettes et diffuses dans le temps, dans l'espace avec une multitude d'acteurs. J'ai mis une longue liste, et il paraît peut-être effrayant de se dire que la prévention repose sur ces petits rus qui pourront peut-être faire une rivière. C'est l'enjeu de la prévention des déchets, cela repose aussi largement sur des comportements. A la fois, cela met le challenge en évidence et cela montre la difficulté. C'est plus compliqué sous cet angle que de faire une usine pour traiter les déchets, même si l'on sait que c'est compliqué par d'autres dimensions.

Les maîtres mots de cela : l'interaction, la coopération, le partenariat entre les acteurs, un décloisonnement des politiques publiques locales. Pour faire de la prévention, on ne va pas s'intéresser qu'aux déchets, mais se poser des questions sur d'autres problèmes et d'autres politiques publiques locales.

Promouvoir l'eau du robinet pour inciter les gens à jeter moins de bouteilles en plastique, c'est croiser une politique déchets, une politique de valorisation de la ressource en eau qui est importante.

Mon dernier point coule de source, c'est une image classique, celle du développement durable que l'on représente toujours avec ces trois sphères qui s'imbriquent les unes dans les autres :

La prévention des déchets, c'est plus que moins de déchets, ce sont aussi des dimensions sociales, des bénéfices sociaux en termes de renfort de lien social, de travail entre acteurs, et c'est important. Ce sont aussi des dimensions économiques, de l'économie pour le consommateur lui-même. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, la prévention des déchets n'est pas qu'une affaire de gens aisés, qui ont le temps d'y réfléchir, mais c'est aussi quelque chose qui peut concerner fortement des populations qui ont des difficultés financières et sociales, car ce sont les premières victimes de la mauvaise consommation souvent. Ils peuvent être bénéficiaires si on leur donne un certain nombre de conseils pour consommer d'une manière plus adéquate.

C'est aussi bénéfique au plan économique pour la collectivité bien entendu, et pour le contribuable. S'il y a moins de déchets, cela représente forcément une économie sur le coût total des déchets.

Philippe MARZOLF : J'ai un « Stop pub » sur ma boîte aux lettres, mais j'ai quand même plein de publicités. Est-ce que les distributeurs de publicité sont sensibilisés à respecter cette consigne ?

Francis CHALOT : Cela fonctionne partout où la collectivité publique veut que cela fonctionne, et en fait un véritable projet territorial. Si la collectivité publique se contente de distribuer ces « Stop pub » et laisse les gens se débrouiller, cela ne marche pas. Si la collectivité publique s'approprie le projet, prend contact, établit un partenariat avec les émetteurs de publicité, cela marche, car il y a une véritable synergie entre acteurs et une véritable prise en charge comme un projet de territoire.

C'est souvent ce qui manque dans le développement de la prévention, on se contente d'initier quelque chose, et on ne va pas jusqu'au bout de la démarche.

Philippe MARZOLF : Il faut des partenariats et travailler à plusieurs.

Francis CHALOT : Dans des collectivités que je connais très bien, 25 % de foyers qui arborent le « Stop pub » sur leur boîte aux lettres, n'ont plus du tout de publicité. Avec 30 kg par boîte aux lettres et par an en moins, on arrive à des chiffres qui sont significatifs.

Philippe MARZOLF : Avez-vous des réactions ou des questions sur la présentation de Francis CHALOT ?

ECHANGES AVEC LA SALLE

Alexandre MOUROT : Je suis juste surpris de la réduction possible des déchets dans une poubelle d'un foyer moyen.

Philippe MARZOLF : 30 kg

Alexandre MOUROT : Vous avez donné un pourcentage de 20 %, ce qui me semble très peu, il me semblait qu'on pouvait aller beaucoup plus loin, surtout sur ces foyers-témoins.

Francis CHALOT : Je suis heureux de vous l'entendre dire, je donne des chiffres pour montrer que c'est crédible et que cela marche. Souvent, on me trouve rêveur. En l'occurrence, ces 22 % représentent le constat moyen fait sur les foyers-témoins au travers des opérations qui ont eu lieu en 2007-2008 dans différents endroits en France.

Vous trouverez des collectivités qui témoignent de résultats encore meilleurs, beaucoup estiment avoir des difficultés à atteindre les 7 % fixés par le Grenelle de l'Environnement. La vérité se place entre ces différents éléments.

Martine CARTIER : Sur ce sujet, je me demande si ces foyers-témoins, qui ont participé à 22 % n'étaient pas plutôt situés à la campagne ? Y en avait-il en milieu urbain ?

Francis CHALOT : Il y a eu une expérience de foyers-témoins très intéressante dans un arrondissement parisien (XIème) portant sur une cinquantaine de foyers. Parfois, des opérations foyers-témoins sont réalisées sur de tous petits échantillons, mais elles valent ce qu'elles valent comme indices.

Cela se fait aussi en milieu urbain, dans d'autres agglomérations du nord de la France, donc ce n'est pas qu'une affaire de ruraux.

Philippe MARZOLF : Donc cela devrait marcher en agglomération parisienne.

Francis CHALOT : Et pour l'ensemble des problèmes de gestion des déchets. Ce que je vous ai dit rapidement en 11 mn est forcément simplificateur. Un vrai projet de prévention des déchets, comme toute bonne gestion des déchets, repose sur un diagnostic très précis du territoire avec ses dimensions et ses spécificités socio-économiques. On ne fait pas de la prévention dans Paris intra muros, comme dans mon village de Janville au sud de l'Essonne.

Si des experts et des bureaux d'études essayaient de vendre la même camelote à toutes les collectivités sur ce thème, on ferait fausse route. Il faut adapter.

Agnès LAELOC : Je suis étonnée que vous ne parliez pas aussi des poubelles dans les gares, dans la rue, etc. En Allemagne, il y a le tri des déchets, en Italie aussi.

Francis CHALOT : Je n'en ai pas parlé d'abord car je n'avais pas assez de temps. Sur la prévention, je peux vous tenir en haleine pendant trois heures, mais on ne me laissera pas faire.

Philippe MARZOLF : C'est pour cela que nous vous avons limité.

Francis CHALOT : De plus, je voudrais vous reprendre gentiment. J'ai l'impression de ne pas avoir été suffisamment clair. Ce que vous évoquez ici n'est pas de la prévention des déchets, vous êtes en train d'évoquer un autre sujet, qui sera abordé aussi ce soir, à savoir le tri pour le recyclage, les deux sont complémentaires, l'un n'exclut pas l'autre.

On m'avait demandé de présenter en introduction cette nouvelle étape qui vient s'ajouter. Avant même de trier, de mettre des choses à recycler, le reste allant dans une poubelle verte ou grise, selon les endroits, il faut mener des actions dès le départ pour avoir moins de déchets, et des déchets moins toxiques. Il faut bien l'identifier, sinon on ne le pense et on ne l'agit pas bien, parce qu'on le mélange avec le reste.

Philippe COMMEGRAIN : Comment faites-vous pour faire partager le savoir ? La prévention passe d'abord par le partage du savoir, dans la mesure où vous demandez à des gens de réfléchir sur un contenu. Quels moyens vous donnez-vous pour que le savoir soit partagé avec l'ensemble de la population concernée ?

Francis CHALOT : Les projets qui marchent bien reposent effectivement sur un intense travail de débat, de consultation. A la fin de la présentation, j'ai montré une diapositive

avec ces fameux trois cercles du développement durable. La dynamique d'un projet de prévention sur un territoire ressemble assez étroitement à la dynamique d'un véritable Agenda 21 local. Cela passe par quelque chose de différent d'une action pondue du haut par des experts et des décideurs, mais plutôt quelque chose qui essaie de faire monter, et en interaction, les attentes des gens, leurs propres idées.

Pour faire un bon projet territorial de prévention, il faut notamment dans le diagnostic que j'évoquais tout à l'heure, aller chercher ce qui se fait déjà, « tous les Monsieur Jourdain de la prévention », car les territoires en sont pleins. Il faut aller chercher les idées des gens, faire des groupes de travail par catégories.

J'aurais plein d'exemples si j'avais le temps, mais en tout cas, cette dynamique est un travail enthousiasmant en termes de politique locale. Là, c'est plus l'élu qui parle que l'expert. C'est un gros travail et ce n'est pas facile.

Philippe MARZOLF : Il faut une véritable politique.

Hélène CHARBONNIER : Vous avez parlé de réduction à la source. Dans les initiatives, vous avez maintenant de véritables outils, quels sont-ils pour limiter le suremballage, les gadgets du type « usage unique », jetable et ainsi de suite ?

Philippe MARZOLF : Nous verrons ce thème avec la représentante de Carrefour.

Francis CHALOT : Les industriels répondront. Néanmoins, je voudrais insister sur un point : la dimension européenne est très présente et on l'oublie souvent (comme d'ailleurs on oublie d'une manière générale ce que fait l'Europe malheureusement).

Sur la conception de nos produits de consommation courante, les réglementations et les normes sont en train de se développer. On ne le voit pas, car on nous en parle peu, mais elles se développent de manière très importante à l'échelon européen dans une logique d'uniformisation des contraintes. Ainsi, aujourd'hui, un certain nombre de produits de consommation courante ne peuvent plus, sur l'aspect toxicité, contenir telle ou telle substance toxique, ce dont on ne se rend pas forcément compte. Qu'un appareil électroménager ne contienne plus telle ou telle substance toxique, on ne nous le dit pas forcément, mais il existe des règles de plus en plus pertinentes à l'échelon européen. C'est un exemple parmi d'autres.

Philippe MARZOLF : J'ai une question complémentaire d'Hélène CHARBONNIER « Francis CHALOT a parlé d'initiatives en termes de compostage dans les habitats verticaux (par exemple l'agglomération parisienne), de quoi s'agit-il ? Habitant une tour de 200 appartements, comment initier une telle démarche » ?

Francis CHALOT : Il existe un certain nombre d'expériences, et pas seulement à l'étranger, on regarde souvent d'autres pays, quand on a des choses aussi curieuses à évoquer. En France aujourd'hui, un des cas qu'on cite le plus souvent et d'autres se développent, est celui de l'agglomération où dans de l'habitat vertical il y a le développement d'actions et de composteurs en bas d'immeubles. C'est a fortiori possible lorsque les gens qui habitent l'immeuble ont eux-mêmes des pratiques collectives de jardinage (jardins familiaux, jardins ouvriers).

A ce moment-là, il y a une logique à faire le lien entre la partie organique de ces déchets, et le fait de le réutiliser dans l'espace jardin ; cela va un peu plus loin que l'immeuble.

Là, encore, il ne faut pas se faire d'illusions, cela ne se fait pas en claquant des doigts, cela demande encore plus de travail peut-être qu'avec des particuliers dans un pavillon individuel. Mais, c'est possible, et on connaît des expériences qui marchent avec un succès avéré depuis un certain nombre de mois.

Philippe MARZOLF : Cela prendra peut-être plus de temps que d'autres opérations.

Francis CHALOT : J'ajoute un point, il y a aussi une autre formule : du compostage quasiment d'appartement avec « le lombric compostage », certains le pratiquent, je ne l'ai jamais expérimenté.

Philippe MARZOLF : On a quelqu'un dans la salle qui le pratique, et il pourra nous en parler.

Francis CHALOT : Certains en sont satisfaits.

Philippe MARZOLF : Merci en tout cas pour cette présentation.

PREMIERE TABLE RONDE : QUELLES ACTIONS DES INDUSTRIELS, DES DISTRIBUTEURS, DES CONSOMMATEURS, POUR FAIRE PROGRESSER LA PREVENTION, LE REEMPLOI ET LE TRI DES DECHETS ?

QUELLE DOIT ETRE L'IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS TOUT AU LONG DE LA CHAINE, DE L'INDUSTRIEL AUX RESPONSABLES DE LA FILIERE DE RECYCLAGE, SANS OUBLIER LE CONSOMMATEUR ? COMMENT REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS A L'ECHELLE DES GRANDES METROPOLES ? COMMENT FAVORISER LE REEMPLOI DES OBJETS ? COMMENT AMELIORER LES PERFORMANCES DE LA COLLECTE SELECTIVE ? QUELS RESULTATS PEUVENT ETRE ATTENDUS ? QUELS SONT LES FREINS A LEVER ? QUEL EST LE COUT DES ACTIONS A ENTREPRENDRE ? QUEL POURRAIT ETRE LEUR IMPACT EN TERMES D'EMPLOI ?

LA GRANDE DISTRIBUTION

Laurence MONNOYER-SMITH : Trois questions d'internautes se recoupent. La première est intéressante, car elle interroge les grandes surfaces, notamment sur le fait de savoir s'il n'existe pas des contradictions entre les objectifs de sécurité, les grandes surfaces ayant un peu peur d'être volées, et cette nécessaire réduction du nombre des emballages. Comment peut-on résoudre ce problème ?

D'autres internautes s'étonnent de la faible sensibilisation de nombreuses grandes surfaces, notamment en ce qui concerne les produits laitiers, ils trouvent qu'il reste encore beaucoup d'emballages. Notamment, un internaute client de Carrefour d'Ivry s'interroge sur sa production d'emballages et a l'impression que le volume augmente de mois en mois.

Je suis sûre que là-dessus nous aurons précisément des réponses.

Delphine STROH, Carrefour : Je travaille au sein de l'entreprise Carrefour sur le développement durable depuis maintenant quelques années. Je vais vous décrire et échanger avec vous, les actions que nous menons pour faire progresser la prévention, le réemploi et le tri des déchets, en espérant avoir utilisé les bonnes définitions du terme « prévention », ce dont je ne suis pas sûre.

Sur la prévention des déchets, nous avons une politique de réduction des emballages engagée depuis plus de 10 ans. Nous estimons à 15 300 t le nombre de matières économisées sur des produits spécifiques.

Là, nous ne parlons que de produits à marque Carrefour. Ce n'est pas forcément le meilleur exemple sur les dosettes café, mais nous avons travaillé avec l'industriel pour réduire de 90 % l'emballage. Carrefour a demandé que l'on enlève le sachet individuel plastique, l'industriel pensait que cela allait altérer le goût des dosettes. Nous l'avons testé et nous avons pu réduire de 90 % l'emballage.

Philippe MARZOLF : C'est vraiment un produit qui crée beaucoup de déchets.

Delphine STROH : C'est vrai, mais moins que certaines autres dosettes que je ne citerai pas.

Cette bouteille de sirop est un exemple qui permet de montrer que l'on peut réduire l'emballage en ayant également une évolution de l'emballage et en facilitant la prise en main de la bouteille.

Un autre exemple par rapport aux sels régénérants où nous avons eu un oscar de l'emballage en 2002.

Nous nous sommes engagés également avec la FCD (fédération du commerce et de la distribution) à réduire de 10 % nos emballages sur des produits grande consommation d'ici peu de temps, et d'utiliser 75 % de matériaux recyclés pour le verre et le papier carton.

Ces engagements ont été pris avec d'autres enseignes de la grande distribution auprès du Ministre de l'Ecologie.

Nous rencontrons beaucoup de freins pour limiter nos emballages à la source, notamment en effet pour des raisons de vol, sur les stylos, il est très difficile de réduire encore plus les emballages. Si l'on fait de trop petits emballages, le produit risque d'être volé.

Nous avons d'autres contraintes sur les produits alimentaires. Nous avons l'obligation de communiquer de nombreuses informations, dont l'étiquetage nutritionnel et l'affichage environnemental qui devra être apposé sur le packaging des produits. Ces nombreuses informations font que parfois on ne peut pas diminuer les déchets.

Autre contrainte, en interne et c'est un travail quotidien, au niveau du marketing : réduire l'emballage d'une brosse à dents par exemple signifie moins de visibilité en rayon et une mise en avant du produit moins importante que celle de nos concurrents.

Sur ce type de produits, on peut participer à des groupes de travail, par exemple avec le CNE.

Philippe MARZOLF : Qu'est-ce que le CNE ?

Delphine STROH : Conseil National de l'Emballage.

Pour travailler ensemble sur la réduction du packaging et se caler sur des mesures communes.

Nous travaillons aussi pour limiter l'impact environnemental de nos prospectus. Nous avons fait une analyse de cycles de vie, accompagné de l'ADEME. Suite à cette analyse,

nous avons réduit le grammage des papiers des prospectus, ce qui nous a permis d'économiser 10 % de notre consommation de papier par exemple en 2008 versus 2005.

Nous utilisons également des conceptions graphiques permettant de réduire les quantités de papier utilisé.

Nous avons aussi distribué les autocollants « Stop pub », et dans nos cahiers des charges, nous demandons bien aux prestataires de veiller à ce que cela soit bien respecté lorsque c'est apposé sur les boîtes aux lettres.

Philippe MARZOLF : J'allais vous poser la question.

Delphine STROH : Je vous ai devancé.

En 2007, nous avons arrêté de distribuer des sacs de caisse jetables dans l'ensemble de nos hypermarchés. Nous proposons maintenant des sacs réutilisables, dont un en coton équitable.

Nous avons également de nouveaux produits utilisables, mais qui ne sont plus commercialisables. Nous avons travaillé en interne pour les donner à des associations locales. En 2008, plus de 15 000 t de denrées alimentaires ont été données par les magasins à des associations, type banque alimentaire, Resto du cœur. 5 jours avant la date de péremption, de par une charte client, les produits sont enlevés des rayons et à ce moment-là ils sont donnés à ces associations. Nous aidons certaines d'entre elles à s'équiper de camions réfrigérés pour tout ce qui concerne les produits frais.

Concernant le textile ou tous les produits non alimentaires, nous avons travaillé avec Emmaüs et le Secours Populaire, ainsi 1,7 million de pièces textiles ont pu être données à ces associations. Cela paraît énorme. Cela dépasse même la prévention, puisque ce produit avait été fabriqué. En fait, nous avons énormément de stocks dans les magasins et en 2007 – 2008, suite à ces partenariats, ces stocks de produits textiles ont été vidés. Chaque année, nous n'aurons pas autant de pièces bien évidemment.

Depuis plus de 10 ans, nous utilisons des bacs plastiques réutilisables également pour le transport des fruits et légumes. Nous proposons dans nos rayons des produits rechargeables, des éco-recharges, des produits concentrés et des produits en gros conditionnement.

Nous travaillons également au niveau des magasins sur la collecte et le tri des déchets générés par notre activité. Plus de 60 % générés par nos magasins ont été traités en 2008 (carton, plastique), que l'on envoie dans la filière de valorisation adéquate.

Sur les emballages de nos produits MDD, nous utiliserons au maximum des matières recyclées et une conception facilitant le tri et le recyclage. Par exemple, pour notre gamme Carrefour Agir, les emballages cartons sont faits à base de cartons recyclés.

Pour valoriser nos déchets, nous encourageons nos clients à rapporter certains types de déchets dans nos magasins. Cela va concerner les cartouches d'encre, les piles, tout ce qui concerne également les déchets d'équipements électriques et électroniques. Lorsqu'on nous achète un réfrigérateur, on s'engage à reprendre l'ancien dans le cadre de la réglementation sur les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). Plus de 2 000 t de D3E ont pu être collectées en 2008.

Nous travaillons également avec des éco-organismes pour assurer la collecte des piles et des déchets d'équipements électroniques et électriques.

Pour encourager le comportement responsable de nos collaborateurs, nous allons travailler en interne sur des panneaux de sensibilisation. Nous organisons des challenges pour que chaque magasin arrive à trier au mieux les déchets générés par notre activité.

La diapositive suivante va répondre à l'une des questions par rapport à la sensibilisation des consommateurs. Nous sommes partenaires de la semaine de la réduction des déchets. Nous étions partenaires l'année dernière et l'année passée de l'ADEME et de l'association France Nature Environnement pendant cette semaine. En novembre 2009, nous mènerons une grosse campagne de communication pour sensibiliser énormément sur cette thématique. Nous allons également travailler avec les éco-organismes. L'idée est qu'en magasin un consommateur puisse identifier très clairement les produits qui génèrent moins de déchets : les produits réutilisables, les produits grand format, les produits fabriqués à base de matière recyclée, etc.

Nous créerons un module spécifique sur notre site Internet et aurons des pages dédiées en catalogue.

Philippe MARZOLF : Annelaure WITTMANN, des Amis de la Terre, pensez-vous que la distribution en fait assez ? Avant que vous ne preniez la parole, nous avons quelques questions des internautes.

LES CONSOMMATEURS

Laurence MONNOYER-SMITH : Là encore, deux questions assez précises sur Internet, d'abord une interrogation sur le développement du e-commerce, qui augmente de façon importante : que peut-on faire des emballages dans ce cas précis ? Les associations de consommateurs réfléchissent-elles aux inconvénients du e-commerce ?

La deuxième question qui a été posée porte également sur l'information qui doit être faite vis-à-vis des consommateurs, car pour que le produit soit recyclé, il ne doit pas être souillé ou en tout cas très peu. Si le produit est souillé, cela engendre beaucoup de refus de tri. Comment peut-on éduquer le consommateur ou en tout cas mieux l'informer pour modifier son comportement ?

Annelaure WITTMANN, Les Amis de la Terre : Certaines questions trouveront réponse dans la présentation.

Avant toute chose, je voudrais faire appel à votre indulgence, car j'ai été prévenue il y a 24 heures que je devais faire cette intervention, en remplacement de l'association FNE qui s'est désistée la dernière minute.

Philippe MARZOLF : Nous vous en remercions vivement.

Annelaure WITTMANN : Je précise aussi que je suis bénévole aux Amis de la Terre et que j'ai préparé cette intervention entre mille autres activités professionnelles et personnelles.

Je vais exposer le point de vue des actions de prévention et de recyclage du côté des consommateurs. Le plan de mon exposé porte sur : pourquoi la prévention est-elle la

priorité numéro un ? Je vais parler principalement de prévention, plutôt que de recyclage et ensuite je ferai un état des lieux de la prévention auprès des consommateurs.

Pour les Amis de la Terre, le meilleur déchet c'est évidemment celui que l'on ne produit pas. C'est le principe des trois R : **réduire** sa consommation, **réutiliser** les objets, si l'on n'a pas d'autre choix les **recycler**.

On considère que la prévention est une priorité par rapport au recyclage :

Le coût du traitement des déchets a été multiplié par sept en 20 ans. Ce sont des coûts de recyclage qui pèsent lourd, y compris sur les budgets publics, d'où l'intérêt de produire moins de déchets.

Tous biens de consommation impliquent toute une chaîne de fabrication (Utilisation de matières premières qui ne sont pas renouvelables, d'énergie, de CO₂, de transport). Ainsi, derrière une brosse à dents qui a l'air toute légère, c'est 1,5 kilo de déchets. Derrière un téléphone portable qui a l'air tout à fait anodin, il y a 75 kilos de déchets.

Concernant l'état des lieux, par rapport à la prévention au niveau du consommateur, la législation est claire. La directive européenne de 2008 a établi des priorités qui mettent bien clairement la prévention en numéro un dans les actions à mener en matière de politique déchets.

Des outils existent, aussi bien des outils programmatiques, comme le plan national d'action pour la prévention de la production de déchets qui a été adopté dès 2004, que des outils méthodologiques, comme la campagne de l'ADEME « réduisons nos déchets, ça déborde », on a également de nombreux outils pédagogiques. Je voulais juste souligner deux exemples de messages qui sont utilisés, notamment par la mairie de Paris. Sur les bouteilles en plastique on peut lire : « trier ses bouteilles, c'est bien » : c'est le recyclage, « boire l'eau du robinet, c'est mieux » : c'est donc la prévention. Un autre message concerne la collecte des piles et des appareils électriques et électroniques.

De nombreuses actions de prévention sont possibles, un certain nombre d'entre elles ont été citées par M. CHALOT.

Des actions sur le réemploi, c'est le soutien à des ressourceries, qui sont des sortes de marché de biens de consommation d'occasion, des dons à des associations plutôt que de jeter, le fait de louer du matériel plutôt que d'en acheter. Par exemple, on n'a pas forcément besoin tous les jours d'une tronçonneuse ou d'une perceuse.

Sur le compostage, cela peut être la distribution de composteurs individuels en zone pavillonnaire, ou collectifs (« les lombrics composteurs ») en appartement. Je précise que j'en ai un, cela fonctionne très bien.

Philippe MARZOLF : De combien avez-vous réduit vos déchets, le savez-vous ?

Annelaure WITTMANN : Enormément, je ne jette pratiquement plus rien, j'ai un tout petit sachet une fois par semaine.

Philippe MARZOLF : Et les petits lombrics mangent tout !

Annelaure WITTMANN : Oui, ils se reproduisent très vite.

Philippe MARZOLF : Cela ne déborde pas ?

Annelaure WITTMANN : Non. De plus, ils sont photophobes, ils ont très peur de la lumière, il n'y a donc aucun risque qu'ils sortent de leur boîte. Je referme cette parenthèse.

Une autre action de prévention possible : le remplacement des produits jetables à usage unique par des produits durables, cela concerne les piles, la vaisselle, les mouchoirs, serviettes en tissu, etc. l'action la plus connue est la réduction des emballages avec les achats en gros. Donc, acheter des grosses boîtes de conserves plutôt que plusieurs petites boîtes, ou encore mieux, ne pas acheter en boîte de conserve mais en vrac, faire ses achats avec des cabas plutôt que d'utiliser les sachets.

L'impact sur quelques actions pilote, ces chiffres sont légèrement différents de ceux qu'a cités M. CHALOT, cela dépend des années et de l'opération qui est chiffrée. Sur les autocollants « stop pub », la moyenne française représente 10 % des foyers français. Sur les sacs de caisse, en à peine quatre ans, les sacs jetables distribués sont passés de plus de 9 milliards à 3 milliards. Sur le compostage domestique, je citerai l'exemple de Rouen qui a distribué depuis 2005 un millier de composteurs. Actuellement, 2 % des foyers rouennais sont concernés. L'objectif de la mairie est de passer à 30 % des foyers pavillonnaires. On a quand même une ambition publique assez forte.

Sur les foyers-témoins, je cite un chiffre donné par l'ADEME. Elle a constaté sur des foyers-témoins que lorsqu'ils adoptent la totalité des gestes de prévention, leurs poubelles résiduelles (après le tri) pèsent moins de 50 kilos par habitant par an.

Ici, figure l'action Caddie qui a été mise en place par l'ADEME et des associations. Cela consiste à comparer un chariot classique rempli sans réfléchir et un chariot éco-citoyen garni en faisant attention à ce que l'on achète en termes d'emballage, privilégier les choses qui sont très peu emballées, en vrac, les gros volumes, etc.

Par exemple, pour les enfants, au lieu d'acheter des petits pots de compote en alu avec un bouchon en plastique, c'est d'acheter le grand bocal en verre. Sur le chariot classique, 59 % de déchets en plus que sur le chariot éco-citoyen. Tout cela ne coûte pas plus cher, bien au contraire, puisque le chariot éco-citoyen coûte deux fois moins cher.

On voit que les potentiels de réduction sont très importants. Je me suis amusée à les comparer avec les potentiels de réduction qui sont présentés dans le PREDMA (plan régional d'élimination des déchets d'Île-de-France). Un tableau très complet a été fait avec plusieurs chiffres, et on arrive à un total estimé de potentiel de réduction de - 50 kilos par habitant par an sur les 490 kilos actuels. C'est un objectif sur 10 ans, qui est inférieur aux résultats de terrain déjà constatés, c'est un retard dans le volontarisme, et il est inférieur aux objectifs du Grenelle.

Quels freins lever au niveau des consommateurs ?

- Freins à la prévention : la consommation subie (toute cette publicité dont on nous inonde, les cadeaux commerciaux, les objets sans intérêt que l'on reçoit, le manque de choix dans les rayons : où trouver un pot de yaourts qui ne soit pas en plastique suremballé avec du carton ?).
- Freins aux réemplois : difficultés pour faire réparer des objets, trouver des pièces détachées, les garanties proposées par les fabricants sont extrêmement courtes, le service après vente mauvais voire inexistant.

- Frein aux gestes de tri : un certain nombre de messages démotivants qui sont véhiculés, sur le fait qu'il y a énormément de refus de tri et ceux-ci sont incinérés. J'ai souvent entendu des gens dire : « pourquoi je vais trier, alors qu'ils mettent tout cela dans l'incinérateur ». Dire que les déchets sont une source d'énergie, pourquoi les trier dans ce cas ? L'excès de confiance dans les processus industriels, car les gens estiment que si des machines peuvent faire le tri pour eux, pourquoi s'embêter à trier chez soi ?

En conclusion, la législation est claire, les outils programmatiques et méthodologiques existent, le potentiel de réduction des tonnages de déchets est énorme. Il existe déjà des expériences probantes, il reste à massifier les campagnes existantes, en y mettant les moyens humains et financiers.

Je voudrais aussi préciser pour replacer l'importance du consommateur dans ce que nous sommes en train de discuter sur le potentiel de réduction, et ce camembert présente les volumes de déchets totaux produits en France, le consommateur par rapport aux déchets du BTP, des entreprises, de l'agriculture ne représente que 4 %. Il faut aussi relativiser son rôle.

Si le consommateur doit faire des efforts, il est en droit d'attendre que les autres acteurs en fassent également, que les entreprises s'y mettent, non seulement au niveau de l'éco-conception, mais aussi au niveau de la contribution financière aux coûts de collecte et de traitement, qui doit être beaucoup plus élevée que la contribution actuelle.

Philippe MARZOLF : C'est pour Eco-Emballages qui va intervenir tout à l'heure.

Annelaure WITTMANN : Avec le principe de responsabilité élargie du producteur, il doit y avoir une meilleure participation des PME, notamment en région parisienne, à la collecte sélective, notamment des papiers et cartons ; et surtout que les collectivités locales intensifient les campagnes de prévention.

J'insisterai sur un dernier point, pour être sur le projet dont nous parlons aujourd'hui, le Sycotom en particulier, qui a précisé dans le dossier débat public page 18 que son champ de compétence s'étend à la prévention, devrait investir beaucoup plus dans la prévention qu'il ne le fait actuellement. C'est-à-dire 0,01 % de son budget annuel, 60 000 euros pour la prévention en 2008 sur un total de 500 millions d'euros de dépenses.

(légers applaudissements)

Philippe MARZOLF : Une précision pour compléter votre intervention sur l'étude de l'ADEME par rapport au chariot, il s'agit d'un chariot de référence de 83 kilos par an, par personne. Si l'on prend un chariot « mini déchets », en faisant attention à ce que l'on achète, on diminue de 33 kilos par habitant et par an. Si l'on prend un chariot « maxi déchets », c'est 17 kilos de plus. Il semble qu'il y ait beaucoup de choses à faire, même si d'après ce que vous dites, pour l'instant la sensibilisation auprès du consommateur n'est pas totalement développée.

François DAGNAUD, Président du Sycotom : Président, peut-on demander à nos intervenants de citer leurs sources ?

Philippe MARZOLF : Il est préférable de demander la parole.

François DAGNAUD : Pardonnez-moi, bonsoir, je voulais simplement proposer une méthode qui me paraît garante du sérieux de ce qui est dit à la tribune. Les intervenants,

quand ils citent des chiffres, notamment celui que Mme WITTMANN vient de citer, 60 000 euros pour le Sycotom, peuvent-ils citer leurs sources ? Cela nous intéresserait, car nous découvrons.

Annelaure WITTMANN : C'est écrit P.18 du rapport d'activité 2008 du Sycotom, que j'ai trouvé sur le site Internet du Sycotom. Je crois que la formulation de la phrase exacte est : « Les actions, le budget de prévention du secteur en 2008 dépasse 60 000 euros ».

François DAGNAUD : Je démens formellement ces chiffres.

Philippe MARZOLF : Nous vérifierons, et à ce moment-là nous verrons au niveau de l'intervention de Mme WITTMANN.

Avant de donner la parole à la salle, Je vous propose de terminer cette table ronde avec le dernier intervenant sur les éco-organismes. Les adhérents d'Eco-Emballages sont des industriels. Que peuvent faire les éco-organismes pour aussi développer cette prévention et cette réduction à la source ?

Nous prenons une question d'un internaute qui regarde ce débat.

Laurence MONNOYER-SMITH : Quel est le pourcentage des produits dont l'emballage a été réduit ou amélioré ? N'est-ce pas une fraction marginale des produits finalement dont l'emballage a été véritablement réduit, grâce aux activités Eco-emballages ? Vous pourrez peut-être nous éclairer sur ce point-là.

Philippe MARZOLF : Juste pour confirmer un point, Mme WITTMANN nous a donné le rapport d'activité du secteur Sycotom, et il est bien marqué page 18 : « En 2008, les sommes consacrées à la prévention des déchets dépassent 60 000 euros ».

François DAGNAUD : Nous y reviendrons.

Philippe MARZOLF : Pouvez-vous nous éclairer sur ce que les éco-organismes font dans ce domaine ? Quelles sont les perspectives et la prospective que vous pourrez nous apporter ?

LES ECO-ORGANISMES

Jean DEVISME, Directeur Régional d'Eco-Emballages : Merci, bonsoir à tous, j'interviens après un des adhérents d'Eco-Emballages, Carrefour.

Je vais essayer de vous expliquer brièvement ce soir quel est ce martien que nous sommes, c'est-à-dire les éco-organismes créés dans la filière emballage en 1992.

Eco-Emballages est un peu une interface dans une chaîne d'acteurs : 47 000 entreprises avec lesquelles nous avons des contrats, 1 332 collectivités locales qui représentent la quasi-totalité des communes et 59,5 millions d'habitants disposent aujourd'hui de dispositifs de tri de collecte des emballages pour pouvoir alimenter le bas de cette chaîne d'acteurs solidaires, c'est-à-dire les filières de matériaux, filières de recyclage et les recycleurs qui donnent une nouvelle vie à certains produits.

Il est important de comprendre ici que cette notion de chaîne d'acteurs représente un engagement collectif. Ce n'est pas Eco-Emballages qui va vous présenter ses chiffres ou ses résultats, mais le résultat de cet engagement collectif, qui est également au service des évolutions en cours. En mettant tout le monde autour de la table, nous étions peut-être à

l'époque des précurseurs de l'esprit du Grenelle qui a été largement mis en avant, et qui est aujourd'hui le socle sur lequel on s'appuie pour les évolutions qui viennent.

Le nerf de la guerre, l'argent et l'économie, n'apparaît pas complètement sur ce tableau.

Ce tableau montre notamment les contributions (ce que versent les entreprises) ce qui représentait 23 millions d'euros en 2008. Plus de 90 % de ce que l'on reçoit dans la main gauche est reversée aux collectivités locales sous forme de soutiens financiers, qui sont incitatifs, car ils dépendent des performances de tri. Ce sont des soutiens financiers aux tonnes recyclées essentiellement et également à la communication et l'optimisation.

Cette diapositive répond en partie à la question soulevée : l'évolution du gisement contribuant, C'est-à-dire le gisement d'emballages au travers des déclarations des entreprises. C'est la fraction de la poubelle qui aujourd'hui a diminué, à savoir que l'on a culminé à un moment donné à presque 4,9 millions de tonnes d'emballages qui ont été déclarés chez Eco-Emballages et Adelphe. Nous sommes revenus aujourd'hui à 4,4 millions de tonnes.

En nombre d'emballages, pour la première fois (et cette enquête est faite très périodiquement par le cabinet Estem), le nombre d'UVC (Unités de vente consommateur) a légèrement diminué.

Certes, il y a eu un impact sur la diminution du poids des emballages, nous en avons vu des exemples avec la présentation de Mme STROH. C'est bien pour identifier que cela concerne beaucoup d'emballages.

Ce transparent vous montre trois exemples de réduction à la source du poids. Cette évolution du gisement, dont je vous parlais tout à l'heure, est le résultat de plusieurs facteurs. Il est important de comprendre que cela peut être l'impact de l'action des industriels. Cela peut être aussi un intérêt plus large de l'industriel dans la maîtrise du post-emballage. Il ne faut pas occulter bien évidemment, et M. CHALOT l'a inauguré tout à l'heure, le résultat direct du comportement du consommateur. Le consommateur actuel, qui trie plus de 3 millions de tonnes en France, n'est pas le même que celui d'il y a 17 ou 20 ans, qui jetait la majorité de ses emballages à la poubelle, car il n'avait pas de dispositif ou moins de conscience environnementale.

Ces trois exemples vous montrent des diminutions de poids sur des périodes d'une dizaine ou quinzaine d'années de 23 % pour la bouteille d'eau, de 11 % pour la canette en acier de soda ou de bière, et de 17 % sur la bouteille d'huile.

Les actions d'Eco-Emballages auprès des entreprises portent sur des outils et des services. L'objectif est d'agir le plus en amont possible et de développer, voire de systématiser un certain nombre de comportements permettant d'obtenir le meilleur compromis entre la fonctionnalité de l'emballage, son économie et son impact environnemental, c'est-à-dire son empreinte écologique (pour reprendre une expression bien connue).

Ces outils visent à analyser les impacts environnementaux : Le Bilan Environnemental des Emballages et des structures de conseil. Par exemple, un adhérent d'Eco-Emballages qui veut mettre sur le marché un nouveau produit avec un emballage innovant, trop souvent, n'a pas forcément pris suffisamment en compte l'impact induit sur l'économie du recyclage qui est généralisée et qui s'est développée.

Si l'on retrouve dans un centre de tri un nouvel emballage pour lequel une filière n'a pas été développée, c'est effectivement perturbateur. Il y a des organismes comme le Cotrep ou le Cerec qui ont été mis en place.

Des services pour agir dès les processus industriels : le Diagnostic Rapide d'Emballages, la formation à l'éco-conception, et le cofinancement d'interventions longues avec une école d'ingénieur en emballages, faisant des interventions qui ont des impacts réels sur l'ensemble de la chaîne de l'emballage.

Cette diapositive montre la montée en puissance du recyclage sur quelques matériaux, que sont le verre, le carton et le plastique. Sur pratiquement 17 ans, 30 millions de tonnes ont été recyclées. On est passé de 1 million de tonnes de verre, matériau traditionnellement recyclé, à aujourd'hui 3 millions de tonnes, auxquelles il faut ajouter près de 700 000 t d'emballages qui sont valorisées énergétiquement.

Ceci a un impact d'économie de CO₂ sur cette période de 17 millions de tonnes.

Je vais conclure aussi vite que possible car le temps imparti vient juste d'être dépassé.

Philippe MARZOLF : J'ai laissé 1,5 mn de plus à chaque intervention précédente, donc vous pourrez les prendre aussi.

Jean DEVISME : Merci pour votre indulgence.

Au niveau de l'aval, c'est-à-dire le partenariat avec les collectivités locales, nous avons maintenant au bout de 15 ans pratiquement 62 % du gisement d'emballages recyclés. C'est un résultat extrêmement important. Il faut avoir conscience que cela fait près de deux tiers du gisement consommé, et qui aujourd'hui est détourné du circuit traditionnel de la poubelle ; ce qui n'est pas une mince affaire.

M. CHALOT voit de quoi je parle, car il a été l'un des acteurs majeurs de la mise en place de ce dispositif. Chaque année, ce recyclage permet d'éviter l'émission de 1,8 million de tonnes de CO₂, en comparant le process du recyclage par rapport à un process traditionnel. Il est également important de savoir que cela se fait dans une notion de coût maîtrisé. L'une des originalités du barème de soutien que nous apportons aux collectivités locales, consiste en un dispositif d'aide à l'optimisation, c'est-à-dire qu'un soutien est apporté aux études d'optimisation. Plus de 350 collectivités locales l'ont utilisé. Cela permet d'identifier des leviers d'optimisation, dont on pourrait reparler tout à l'heure. Un simple exemple, Chambéry est passé de 50 % de refus de tri à 15 % en faisant ce diagnostic systématique.

Je termine, et excusez-moi d'avoir dépassé le temps. L'impact en termes d'emplois : 28 000 emplois sont directement liés à la collecte sélective. Ce sont également des consommateurs qui, par leur comportement et leurs gestes, sont dans une véritable école quotidienne du développement durable, sur laquelle de nouvelles filières peuvent se mettre en place.

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement : - 7 % sur l'ensemble des déchets, un taux de recyclage matière qui doit passer à 45 % en 2015, et surtout un taux de recyclage des emballages de 75 % en 2012 (et c'est demain).

Qu'a-t-on déjà dans notre besace ?

- 423 millions d'euros de contributions 2008. Madame a dit tout à l'heure que ce n'était pas assez, dont acte. Il y a aujourd'hui une négociation ouverte, qui doit se conclure l'année prochaine sur le futur barème (barème E), qui se trouve dans un processus original (tel qu'illustré sur le premier transparent), toutes les parties prenantes ont droit à la parole, et peuvent intervenir dans ce processus. Le Sycatom parmi ces collectivités a bien évidemment des idées.
- Un engagement dans les objectifs du Grenelle. Les industriels se sont engagés pour contribuer aux - 7 % exprimés en kg dans les premières versions à 1 kg par habitant par an sur les cinq prochaines années de réduction, donc d'éco-conception sur les emballages.
- Un socle de services et d'expertises pour poursuivre la réduction de l'empreinte écologique des emballages ménagers
- Une maîtrise économique impliquant tous les acteurs et qui devrait se traduire (c'est également dans le Grenelle) par un taux de couverture des coûts grâce à notre intervention de 80 % des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé.

Philippe MARZOLF : Ce sont des bonnes nouvelles pour les collectivités. Vous n'avez pas parlé des ambassadeurs du tri, vous les cofinancez toujours ou pas ?

Jean DEVISME : Bien évidemment, merci de me donner la possibilité d'en parler.

Philippe MARZOLF : C'est juste pour nous donner un ordre d'idée. Pour combien d'habitants faut-il un ambassadeur du tri en milieu urbain ?

Jean DEVISME : Le socle de services pour poursuivre la réduction forme l'ensemble des leviers sur lesquels on peut agir, les ambassadeurs de tri en sont un.

Nous avons prévu de financer ces ambassadeurs de tri jusqu'à 10 000 euros par ambassadeur et par an. Aujourd'hui, nous avons 2 300 ambassadeurs de tri dans les collectivités locales en France. Vous me donnez la possibilité de dire qu'en Ile-de-France, nous en avons plus de 300 alors que nous pourrions en avoir le double. Nous avons le potentiel pour développer ces ambassadeurs de tri...

Philippe MARZOLF : Et pour vous de les financer !

Jean DEVISME : Effectivement, et vous voyez que je demande à financer des ambassadeurs de tri, car les objectifs annoncés dans le Grenelle ou dans le PREDMA ne seront atteints que par des actions de communication de proximité, a fortiori dans l'habitat collectif qui est quand même une dominante dans notre région.

Nous savons que ces actions de proximité passent par les ambassadeurs de tri. Cela a un double impact, à la fois un meilleur geste, c'est-à-dire plus de performances et également une meilleure qualité. On a parlé de refus de tri tout à l'heure, et je vous ai donné l'exemple de Chambéry. Bien sûr, des collectivités locales sont dans ce processus, et des gens dans la salle sont bien mieux placés que moi pour en parler.

Les ambassadeurs de tri sont un acteur majeur à ce niveau.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre intervention.

Je vous propose de prendre les questions de la salle.

ECHANGES AVEC LA SALLE

François CRESTAUX : Le Sycatom met-il en place ou a-t-il testé des dispositifs d'emballages durables (boîtes, sacs ou autres), en utilisant un système de consigne par exemple ?

Philippe MARZOLF : Le distributeur Migros a des distributeurs de lait par exemple, des dentifrices n'ont pas d'emballage autour. Malgré ce que vous avez dit tout à l'heure sur la place du packaging, je me rappelle l'emballage des tablettes de chocolat qui a été fortement réduit.

Pourriez-vous utiliser des récipients réutilisables ?

Delphine STROH : Nous le faisons sur nos sacs, car nos sacs réutilisables sont échangeables à vie. Le client rapporte son sac usagé et on lui en fournit un nouveau. On le fait également sur les cagettes réutilisables des fruits et légumes. Ce sont des choses qui se font au niveau de la supplied chain. Sur les produits emballés en verre, en France, le système n'a pas été du tout développé pour avoir une reprise de consigne du verre. Cela émettrait énormément de CO₂ si l'on devait récupérer.

Philippe MARZOLF : L'argument souvent entendu porte sur la bouteille de bière consommée à Marseille, alors que la plupart des brasseurs sont en Alsace ou dans le nord de la France. Cela vaut-il la peine de faire transporter une bouteille vide jusque dans le nord de la France pour qu'elle soit remplie ?

Delphine STROH : Nous n'avons pas la capacité de remplir les bouteilles de bière avec l'expertise que peuvent avoir les industriels. Sur la lessive, par exemple, on nous a proposé certaines choses.

Sur le lait par exemple, il y a de nombreux critères d'hygiène, de qualité. Migros a rencontré quelques difficultés. Le lait est le produit sur lequel on aura le plus de réclamations des consommateurs, car c'est un produit très difficile à conserver, et l'emballage est pour nous primordial par rapport au critère qualité.

Sur les dentifrices, des tests se font. On peut enlever dans certains cas le carton.

Philippe MARZOLF : Mais, il faut certainement sensibiliser le consommateur et lui expliquer la raison.

Delphine STROH : A la fois en interne et en externe.

Jean DEVISME : Vous avez cité l'argument du transport et il y a également celui concernant l'évolution de la consommation. Le système de consigne traditionnel que l'on devait connaître à l'époque portait sur une gamme d'emballages réduits. Quand on regarde un linéaire chez Carrefour, on a des types de bouteilles très différents qui sont effectivement consommés à des endroits très différents. Des études ont été menées, et dans de nombreuses gammes, ce n'est pas forcément quelque chose qui a la même pertinence que cela a pu avoir à une époque.

Une étude a été réalisée par l'ADEME, qui fait un peu l'état de l'art, ce dont peut parler M. CHALOT.

Francis CHALOT : Je voulais juste citer un exemple par rapport à la consigne. La ville de Besançon met en bouteille son eau locale consignée, ce doit être la bisontine. C'est justement un exemple de politique locale de valorisation d'un bien qui favorise une eau de bonne qualité, sans passer par les grands des eaux de source minérales. Comme c'est sur une petite échelle, elle le fait en consigne. Pour une bouteille d'eau achetée et rendue à Besançon, cela vaut la peine sur le plan du CO₂. Il ne faut pas forcément chercher à mettre des schémas systématiques, par exemple une consigne systématique tous azimuts. La consigne est une bonne chose là où elle a du sens. Et, elle n'est sans doute pas assez utilisée en France.

Philippe MARZOLF : Vous remarquerez, comme on nous a fait la remarque la dernière fois que l'on avait des bouteilles d'eau en plastique pour les intervenants de la tribune, aujourd'hui nous avons mis des carafes. Nous essayons de nous adapter et évoluer, nous essayons de faire au mieux.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry : Je voudrais poser une question à la représentante de Carrefour. A Ivry, nous avons un hypermarché Carrefour. Nous essayons de travailler depuis un certain temps avec les industriels justement pour réduire les déchets. Je profite un peu lâchement du fait qu'elle soit là, car nous n'avons jamais réussi à avoir Carrefour parmi les participants à nos réunions, alors que c'est un gros producteur d'emballages sur la commune, nous le regrettons. Heureusement que nous travaillons avec les discounters de la commune, notamment Lidl qui fait énormément de choses en la matière.

Nous essayons de travailler sur la question des prospectus dans les boîtes aux lettres, des sacs de caisse et aussi sur la question de la diminution des emballages et de leur récupération en bout de chaîne. Si vous avez une petite action auprès de votre magasin local, ce sera avec plaisir que nous les accueillerons lors de notre prochaine réunion.

J'ai une autre question, et je ne sais pas si elle est destinée à la représentante de Carrefour ou d'Eco-Emballages. Elle porte sur le recyclage plus que sur la prévention : pourquoi sur chaque produit n'est-il pas indiqué la poubelle dans laquelle il faut mettre l'emballage ?

Philippe MARZOLF : Très bonne question.

Delphine STROH : Concernant le magasin d'Ivry, je m'engage à le sensibiliser, ou à ce que moi-même ou quelqu'un de l'équipe assiste à votre prochaine réunion.

Philippe MARZOLF : Attention, vous le dites en public et la commission fera un suivi. Si Mme DUCHENE se plaint dans trois mois que personne n'est venu...

Delphine STROH : A la prochaine réunion !

Je vais commencer à répondre concernant les indications que l'on peut mettre sur les emballages. Nous avons justement travaillé avec Eco-Emballages sur les bons gestes de tri et nous travaillons actuellement sur des pictogrammes. Je pense que M. DEVISME saura mieux répondre que moi. Il est impossible à cette date d'indiquer des couleurs de poubelles pour faciliter le geste de tri.

Jean DEVISME : Je vais vous répondre d'une façon assez large. Tout à l'heure, j'ai évoqué le fait que l'on était dans une évolution du barème, c'est-à-dire que très concrètement Eco-Emballages est dans un processus de réagrément en ce moment avec une grande négociation entre toutes les parties prenantes, à savoir tous les acteurs que vous avez vus sur le schéma précédemment.

Je peux vous confirmer, et votre question était tout à fait au cœur de ces sujets. Pour atteindre l'objectif de 75 % d'emballages ménagers recyclés en 2012, il faudra agir sur tous les leviers : sur la prévention, sur le développement du taux de recyclage, sur l'information du consommateur et du citoyen, et également sur des pistes comme des innovations industrielles etc. Des groupes de travail réfléchissent, dont un travaille exactement sur le sujet que vous venez d'aborder, c'est-à-dire comment améliorer l'information du consommateur, que ce soit d'une façon générale, mais également par le marquage sur les produits. Ce n'est pas aussi simple que de l'aborder ainsi ce soir.

Je pense que les industriels ou les grands distributeurs, comme Carrefour, le savent bien. Un produit peut se retrouver sur plusieurs marchés européens. Ne serait-ce qu'en France aujourd'hui, il existe des dispositifs de tri différents entre les collectivités locales. Il n'est pas forcément évident d'avoir un marquage uniforme. D'ailleurs, un des axes du Grenelle consiste à aller vers l'harmonisation des consignes de tri. Nous agissons donc sur tous les leviers.

Je ne peux pas vous en dire plus ce soir, car le travail est en cours, mais c'est une forte volonté de tous les acteurs d'aller dans ce sens. Si vous me permettez, je compléterai juste sur un point, sur la piste industrielle, on enregistre des éléments importants d'évolution. Dans le domaine des plastiques par exemple, depuis deux ans maintenant, il y a la possibilité d'utiliser le plastique recyclé dans la fabrication d'emballages à vocation alimentaire. C'est une grande innovation, et c'est bien d'aller chercher 75 % des emballages, mais si on n'a pas les débouchés en face, on n'y arrivera pas.

Des gens qui embouteillent dans des bouteilles avec 25 % de produits recyclés dans la composition de ces bouteilles, n'attendent qu'une chose, à savoir que demain on ait plus de bouteilles collectées et recyclées pour pouvoir l'introduire dans le process.

Francis VERILLON, Association Tam-tam : Une petite question de compréhension qui porte sur la présentation de Mme STROH, en particulier sur les exemples projetés de l'entreprise que vous représentez pour réduire les déchets. Il y avait le cas de la grenadine avec la représentation avant et après. En quoi le fait d'avoir donné une forme galbée au contenant est un progrès sur le thème dont nous parlons ?

Philippe MARZOLF : Il y a toujours la même contenance ?

Delphine STROH : Oui et l'emballage d'aluminium utilisé a été réduit.

Francis VERILLON : Cela peut paraître anecdotique, mais je pensais qu'il y avait une signification, et je voulais m'en assurer.

Véronique REBEYROTTE, Ivry : M. DEVISME nous a dit que le fait de recycler permettait d'éviter l'émission de 1,8 million de tonnes de CO₂. Y a-t-il une part d'incinération ? Sur quoi sont économisées ces tonnes ?

Jean DEVISME : C'est simplement la différence d'impact environnemental entre le fait de traiter traditionnellement ces tonnes ou de les détourner du circuit traditionnel de gestion des déchets pour en faire de nouvelles matières premières. Tout est pris en compte dans le bilan environnemental. Le fait qu'il y ait des camions spécifiques pour aller chercher ces emballages est bien évidemment pris en compte, et l'on met en face le fait que ces mêmes tonnes se seraient retrouvées dans la poubelle traditionnelle, dans une benne à ordures ménagères classique pour le faire.

Je ne rentrerai pas dans tous les détails mais c'est une analyse de cycle de vie ou un bilan environnemental permettant de prendre tout cela en compte. L'emballage a un impact sur l'environnement, mais on le réduit grâce au recyclage des quantités que j'ai citées tout à l'heure.

Robert COURANT, Ivry : En complément de la question précédente, vous avez parlé au sujet de la réduction de CO₂ de la filière conventionnelle. Qu'est-ce que la filière conventionnelle ?

Jean DEVISME : C'est ce que je viens de citer, avant que le recyclage existe, les déchets étaient soit enfouis, soit mis en décharge.

Philippe MARZOLF : Soit incinérés.

Jean DEVISME : Les proportions à l'époque portaient plus sur l'enfouissement que l'incinération, et aujourd'hui c'est plus équilibré. La filière traditionnelle correspond à l'époque où l'on ne recyclait pas.

Sophie HEN, Villejuif : Deux remarques et une question au représentant d'Eco-Emballages. J'ai consulté les chiffres sur la diminution des emballages, et ils ne correspondent pas à ceux de l'ADEME qui montrent plutôt une diminution des déchets après 2004, alors que là la diminution des emballages se voit dès 1997.

Une remarque sur la lisibilité du logo Eco-Emballages, j'ai eu beaucoup de retours de personnes qui pensent qu'il s'agit de recyclage. Vous devez également le savoir. Je ne sais pas si vous pouvez y faire quelque chose, mais en tout cas il y a une confusion même de la part des gens qui regardent les étiquettes pour savoir si le produit est recyclable.

J'ai du mal à comprendre pourquoi Eco-Emballages, bien que le budget communication soit important, ne fait pas suffisamment de publicité ? Cela rejoint aussi une autre remarque sur le fait d'indiquer la poubelle sur le produit.

Il faut sensibiliser et éduquer. Je crois que la réglementation n'est pas définie, qui est vraiment responsable pour éduquer ? Est-ce la collectivité ou Eco-Emballages ou Carrefour ou le Sycatom ou les grandes enseignes ? Je suppose que c'est un mix, et il me paraît logique que ce soit du côté du Sycatom et des organismes qui reçoivent justement tous ces refus de tri. Quel est votre rôle par rapport à cela ?

Philippe MARZOLF : Eco-Emballages devrait plus s'investir dans la communication, la sensibilisation et dans la publicité, ou financer des collectivités pour qu'elles le fassent.

Jean DEVISME : Toutes les pistes sont vraies et c'est une combinaison d'actions. Je vais d'abord essayer de répondre à la première question sur le point vert, le logo d'Eco-Emballages. Effectivement, nous entendons régulièrement votre remarque. Ce logo sur un emballage signifie que l'entreprise, qui a mis ce produit sur le marché, adhère aux dispositifs emballages ménagers et est à jour de ses contributions.

Tous les emballages aujourd'hui ne sont pas dans les consignes de tri, et c'est notamment vrai pour le plastique par exemple où c'est industriellement pertinent de recycler les bouteilles et flacons en plastique. L'industrie n'est pas organisée pour recycler encore une fois dans des conditions économiques et techniques suffisamment pragmatiques pour recycler l'ensemble des emballages plastiques. C'est une réalité du moment.

Ce point vert a une force, c'est le même logo qui est utilisé dans 32 pays, selon les sources du dernier rapport annuel consultable sur notre site, c'est-à-dire sur 400 milliards d'emballages. C'est l'une des marques les plus répandues au monde en tant que signe distinctif. Comme toutes marques, les choses peuvent être améliorées.

On a parlé tout à l'heure, et c'était la question de Madame, d'accompagner ce logo d'une information plus orientée sur les consignes de tri. Voilà des voies d'optimisation à notre niveau, sur lesquelles nous travaillons également. Je ne saurais vous dire à quelle échéance, mais il est clair que ce sera l'une des voies de consolidation des gestes du tri et de cheminement vers les 75 % dont nous parlons ce soir.

Sur la communication, juste en deux mots, dans le barème financier que nous apportons aux collectivités locales, nous apportons un soutien aux ambassadeurs de tri et également aux collectivités locales sur les actions de communication qui sont menées pour améliorer le geste de tri.

Philippe MARZOLF : De combien à peu près est le soutien financier ?

Jean DEVISME : Il est prévu pour aller jusqu'à un plafond de 0,6 euro par habitant par an. Cela couvre toutes les actions de communication. C'est multi support, et l'une des cibles qu'il faut viser particulièrement touche l'habitat collectif et surtout la tranche des 15 – 33 ans. Nous avons fait beaucoup d'enquêtes et d'évaluation. On ne touche pas cette tranche par le magazine hebdomadaire, mais par Internet et un certain nombre d'actions innovantes (forums, chats, etc.) nous travaillons sur toutes ces pistes.

Annelaure WITTMANN : Une question par rapport à la politique d'incitation d'Eco-Emballages pour inciter les tonnages de tri. Est-il exact que vous plafonnez maintenant le soutien à la tonne triée, c'est-à-dire que vous encouragez jusqu'à un certain point et ensuite vous plafonnez, il n'y a pas d'incitation financière au-delà ?

Philippe MARZOLF : Vous voulez savoir si toutes les tonnes triées sont financées ?

Jean DEVISME : Le dispositif de soutien financier mis en place a toujours été incitatif à la performance. Dans le barème actuellement en cours, ce soutien est incitatif à la performance jusqu'à un plafond optimum qui dépend du gisement. C'est un barème national, et cela correspond à l'ensemble des collectivités locales. Cela signifie que la « tonne marginale », et tout industriel comprendra bien ce raisonnement, est moins soutenue à la tonne que la tonne de la tranche d'avant, mais c'est toujours plus de soutien.

Philippe MARZOLF : Il n'y a pas aucun soutien si l'efficacité...

Jean DEVISME : C'est un dispositif en cloche, à savoir par tranches. Ce barème de soutien n'a pas été concocté par Eco-Emballages dans son coin, c'est un barème de soutien qui encore une fois a été discuté, approuvé et a fait l'objet d'un processus dans le cadre d'une commission consultative. Ensuite, il a fait l'objet d'un décret et d'un cahier des charges pour Eco-Emballages.

Permettez-moi de le répéter, mais le futur barème de soutien (barème E) est actuellement en cours de discussion. C'est le futur barème qui sera mis en œuvre à partir de 2011.

Daniel HOFNUNG, Ivry : Une question, à laquelle il a à moitié été répondu, porte sur les emballages multiples en plastique pour plats cuisinés, qui ne sont pas recyclés actuellement. Vous avez dit que l'on était en train de chercher à les récupérer. Cela me semble essentiel car on en jette énormément.

Il y a toute la question des sacs ou contenants en plastique. Je suis très surpris qu'à Paris, il soit demandé de les mettre dans la poubelle de tri, alors que ce n'est plus vrai à Ivry, qui est à côté.

Quand pourra-t-on trier tous les objets manufacturés en plastique (jouets d'enfants par exemple) qui sont systématiquement brûlés actuellement, avec les émissions générées ?

Philippe MARZOLF : Les jouets ne sont pas des emballages.

Jean DEVISME : Ce sera une autre filière.

Philippe MARZOLF : Est-ce possible techniquement ? Y a-t-il déjà des expérimentations ?

Jean DEVISME : Techniquement, tout est toujours possible.

Philippe MARZOLF : C'est une question de coûts.

Jean DEVISME : Sachez que des études sont en cours pour voir s'il y aurait opportunité, et je repars encore une fois des emballages, d'élargir les consignes de tri. Cette étude est actuellement conduite pour aller au-delà des bouteilles et flacons éventuellement, et je suis extrêmement prudent car cela a de nombreux impacts sur des circuits de collecte, sur les centres de tri. Tous ces éléments doivent être pris en compte.

Pour revenir sur l'exemple des jouets, tous produits se retrouvant dans notre poubelle pourraient être éventuellement recyclables, de nouvelles filières se créent. Sur un fonctionnement analogue, de nouvelles filières se mettent en place, Madame a cité Eco-Folio, Eco-Système dans les D3R. Il y a une filière textile qui se met en place. Une filière déchets dangereux est en cours de discussion. Est-ce que les jouets en feront partie ? Pourquoi pas.

Philippe MARZOLF : Cela va plutôt dans ce sens.

Pierre LEGRIS, Paris : J'appartiens à une société qui a mené dans le cadre de l'élaboration du PREDMA des groupes de discussions avec les habitants sur l'Ile-de-France. Je voudrais porter à votre connaissance deux enseignements, le premier portant sur le terme de prévention, terme qui est mal compris et confondu avec le recyclage. La conversation de ce soir le prouve un peu. Aussitôt que l'on veut parler de prévention, on parle de recyclage.

A ce propos, il a été dit que depuis plus de 10 ans un effort de tri a été fait et on paye toujours plus finalement l'élimination de déchets. Si l'on fait de la prévention, quel coût devra-t-on payer pour cette prévention ? S'agira-t-il du même système d'augmentation des prix ?

Concernant la différence d'appréhension de la prévention suivant l'habitat, nous avons des groupes d'habitat rural, d'habitat pavillonnaire de banlieue, et des groupes de parisiens. Autant les parisiens ont la possibilité d'aller chez les petits commerçants où il y a moins d'emballages, autant on a ressenti très fortement chez les banlieusards le fait d'être piégé par les grandes surfaces, qui font du suremballage, ils n'ont pas d'autre choix que d'aller dans ces grandes surfaces, même s'ils veulent ne pas faire de suremballage. Je livre ce constat pour le Sycotom et pour l'aire d'approvisionnement d'Ivry.

Philippe MARZOLF : Les collectivités pourront peut-être répondre au coût du traitement des déchets qui augmente alors que la collecte sélective augmente aussi.

Francis CHALOT : Sans me lancer dans de grandes démonstrations économiques, la prévention est un moindre coût.

Philippe MARZOLF : Le citoyen ne comprend pas « prévention ».

Francis CHALOT : Il ne le comprend pas si l'on en reste au terme. Encore une fois, le citoyen se soucie des questions évoquées par Monsieur tout à l'heure qui demandait pourquoi on ne développe pas davantage les produits en vrac que l'on viendrait chercher avec son propre emballage. Ce sont des questions qui mériteraient d'être développées, et qui le sont d'ailleurs à certains endroits.

Je voyais les gens tout à l'heure sourire à propos du lombric composteur. De nombreuses solutions de prévention paraissent bizarres, anecdotiques. Néanmoins, il faut les travailler et l'utilisation d'emballages réutilisables par le citoyen pour utiliser des produits en vrac est importante.

Je vais vous donner un exemple qui va vous faire rire encore plus. On me demandait comment faire pour développer cette dynamique à Havelanche en Wallonie belge. Un groupe de travail composé d'anciens du village devait réfléchir sur : « Quelles idées avez-vous pour produire moins de déchets ? » Unanimement, les gens du village trouvent dommage quand ils vont acheter leur morceau de viande chez le boucher, que celui-ci soit emballé dans autant d'enveloppes successives. Ne peut-on pas venir avec son Tupperware, que le boucher garnit ; d'autant que tous ces emballages sont jetés dès que l'on arrive chez soi et que l'on met bien ce morceau de viande dans un Tupperware pour le ranger au réfrigérateur.

En racontant cette histoire, souvent des gens rient, soulevant tous les obstacles que l'on peut imaginer (hygiène, etc.) néanmoins, c'est une parabole qui montre qu'il y a des pratiques différentes que l'on pourrait favoriser. Finalement, le public est prêt à se poser ces questions, d'autant plus qu'il s'apercevra assez vite qu'il est gagnant non seulement sur le plan de son environnement mais sur le plan de son porte-monnaie.

Philippe MARZOLF : Merci pour la conclusion de cette première table ronde. Nous retenons qu'il y a encore beaucoup de choses à travailler en partenariat et à étudier. La politique de prévention et de réduction est à l'aube de son développement.

Annelaure WITTMANN : Je voudrais juste donner un exemple pour illustrer le fait que les politiques de prévention coûtent bien moins cher que les politiques de recyclage et de traitement. Sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, une directive européenne encadre maintenant leur recyclage. En 2008, seulement 3 % des déchets d'équipements électriques et électroniques ont fait l'objet de réemploi. Par exemple, une entreprise qui renouvelle son parc informatique, juste car elle veut la dernière version d'un logiciel ou un processeur plus rapide, ces ordinateurs, qui pourraient être réutilisés,

partent dans des usines où leur démantèlement coûte cher. Une politique de prévention consisterait à passer davantage par les associations d'insertion pouvant faire de la réparation de matériel informatique, en faire don à des personnes en difficulté, ce qui coûte bien moins cher que d'avoir recours à des procédés industriels.

Philippe MARZOLF : Merci à tous les intervenants, si vous voulez bien laisser la place à la deuxième table ronde, après avoir eu le point de vue des industriels, des distributeurs, des consommateurs et éco-organismes, comment les collectivités, concrètement, celles qui ont la responsabilité de la collecte et du traitement, s'investissent ?

DEUXIEME TABLE RONDE : COMMENT LES COLLECTIVITES VONT-ELLES CONTRIBUER A LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET A L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU RECYCLAGE DANS LES ANNEES A VENIR ? QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ?

COMMENT REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS A L'ECHELLE DES GRANDES METROPOLES ? QUELLES SONT LES VOIES DE PROGRES ET LES ACTIONS A ENVISAGER PAR LES COLLECTIVITES POUR FAVORISER LA REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA COLLECTE SELECTIVE ? QUELLE MESURE DES RESULTATS ET QUEL PARTAGE D'EXPERIENCE ? QUELS GAINS POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT A L'HORIZON 2020 ET AU-DELA ?

L'EXEMPLE DE VIENNE (AUTRICHE)

Mathieu HESTIN, BIO Intelligence Service : A travers l'exemple de Vienne, je vais essayer d'aborder rapidement quelques exemples très concrets de prévention et ce que peut faire une collectivité locale, une grande agglomération, pour prévenir la production de déchets.

Très rapidement, je voudrais rappeler quelques éléments de contexte au niveau européen. A la Commission européenne, la prévention des déchets est une priorité, la directive cadre européenne relative aux déchets révisée fin 2008 le confirme. Dans ce cadre, tous les états membres doivent préparer des plans nationaux de prévention d'ici le 12 décembre 2013. Pour guider les états membres à préparer ces plans de prévention, la Commission européenne a en particulier mis en place une plate-forme d'échange sur les bonnes pratiques de prévention mises en place au niveau européen. C'est dans ce cadre que j'ai été amené à étudier le cas de l'agglomération de Vienne.

Quelques ordres de grandeur : Vienne, c'est 1,6 million d'habitants sur 415 km², une production de déchets qui s'élève à 640 kg par an et par habitant.

Le plan de gestion des déchets de Vienne, qui a été renouvelé au début des années 2000, fixe comme objectif prioritaire dans un premier temps une stabilisation de la production des déchets. On commence par des objectifs réalistes, on ne cherche pas à réduire la production de déchets tout de suite, mais d'abord à stabiliser cette progression.

En 2003, dans ce cadre, la ville a investi 5 millions d'euros pour financer des projets visant tout d'abord à établir un diagnostic de la production des déchets, à rechercher des solutions et à proposer des initiatives de réduction. Cela vous donne déjà un petit ordre de grandeur de ce que peut représenter le coût de la prévention (2 ou 3 euros par habitant et

par an). Ce sont les ordres de grandeur que l'on estime suffisant pour développer des plans de prévention efficaces.

Il est intéressant de noter dans le cas de Vienne qu'ils ont cherché à développer un panel d'initiatives assez complémentaires visant tous les types d'acteurs, qui peuvent être impliqués dans la prévention sur leur territoire : des ménages aux administrations, en passant par les entreprises. On verra très concrètement comment Vienne essaie de prévenir les déchets à tous ces niveaux.

D'abord, les ménages : Vienne a une stratégie de communication vis-à-vis des ménages ciblée sur deux volets principalement, l'un qui vise plus particulièrement les ménages à bas revenus, consistant à leur expliquer que prévenir les déchets, c'est avant tout consommer de manière économe les ressources. Et une campagne de communication viserait plus les ménages à haut revenu en essayant de favoriser l'achat de services plutôt que l'achat de biens.

Les campagnes de communication sont essentielles dans la prévention des déchets, mais la collectivité locale se doit, en face de cette communication, de mettre en place des outils pour permettre aux ménages effectivement de pouvoir réduire leur production de déchets.

Quelques exemples, d'abord un marché aux puces en ligne qui a été mis en place et géré par la ville. C'est une forme d'échanges sur Internet permettant de donner, de vendre ou d'échanger des objets, dont on veut se débarrasser.

450 t d'équipements sont vendus ou échangés chaque année sur cette plate-forme. La ville estime que cette action a permis d'éviter 1000 t de déchets depuis son lancement.

Dans le même ordre d'idée, la ville finance, subventionne des centres de réparation. Il y a actuellement 23 centres locaux de réparation, soutenus par le gouvernement local. Ils offrent des services de réparation et de maintenances des produits électroménagers à bas prix. Ils effectuent aussi des opérations de recyclage des appareils lorsqu'ils ne sont plus réparables et arrivent en fin de vie. Ainsi, 400 t d'appareils sont réparées chaque année, depuis le lancement de l'opération, c'est 11 000 t de déchets qui ont été évités.

La ville de Vienne a mis en place tout un bouquet d'actions visant à prévenir les déchets produits par les ménages, cela va d'actions, comme la promotion de l'eau du robinet, pour éviter de jeter des bouteilles en plastique, à la promotion d'emballages consignés, à la promotion de la réparation et de l'achat d'occasion, aussi au travers du réseau d'entreprises de réparation mis en place par la collectivité, à des opérations un peu plus originales comme le lave-vaisselle mobile. C'est un camion qui est loué par la commune, en fait c'est un lave-vaisselle roulant qui est loué à des particuliers, des entreprises lorsqu'ils organisent des grands rassemblements, pour les inciter à ne pas utiliser de vaisselle jetable et à laver sur place la vaisselle.

Comment une collectivité peut inciter les entreprises sur son territoire à agir en général en matière d'environnement, et en particulier en matière de prévention des déchets ?

L'idée de Vienne, et le système qu'ils ont mis en place qui commence à se développer en Autriche et ailleurs en Europe et dans le monde, consiste en un système d'aide financière pour de l'audit et du conseil sur place pour les entreprises en matière d'environnement et de prévention des déchets en particulier : comment économiser des ressources à toutes les étapes des procédés de fabrication ou de vendre des produits et des services ? Par la mise à disposition d'outils informatiques, par l'arrivée sur place d'un conseiller qui va

accompagner les entreprises dans cette démarche. Ce plan éco-entreprises a fait adhérer 680 entreprises.

A l'heure actuelle, la ville estime que cela a permis d'éviter 126 000 t de déchets. Quand on parle aux entreprises, il est bien de mettre en face les gains économiques que cela peut représenter. Ainsi, cela a représenté pour les entreprises participantes 47 millions d'euros d'économie depuis 1998. C'est l'effet domino de la prévention, quand on réduit sa production de déchets, on réduit aussi la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, etc.

Pour inciter un peu plus les entreprises à participer à ce programme, la ville de Vienne propose aussi de valoriser les entreprises participantes à travers la remise d'un trophée chaque année aux entreprises qui ont obtenu les meilleurs résultats. Ensuite, ces entreprises sont citées sur Internet et bénéficient d'une bonne image auprès des consommateurs.

Enfin, la prévention des déchets dans une collectivité locale passe avant tout par l'exemplarité de la collectivité. Et, Vienne en particulier fait le constat que la ville achète chaque année 5 milliards d'euros en biens. Le premier geste pour prévenir les déchets, c'est d'abord de faire attention aux biens que l'on achète. Vienne distribue à toutes ses administrations, collèges, postes etc. des guides d'achat de biens éco-responsables. C'est une thématique beaucoup plus large que la seule prévention des déchets. Quand on fait des commandes d'impression, on essaie toujours d'utiliser tout l'espace sur le papier, l'imprimer recto-verso, etc. ces guides d'achat existent pour 60 catégories de produits.

Pour plus d'informations, et tous ceux qui sont intéressés, voici le site de la commission européenne sur lequel se situe la plate-forme d'échanges d'initiative au niveau européen : <http://www.ec.europa.eu/environnement/waste/prevention/> Cela regroupe un certain nombre d'initiatives de prévention dans les collectivités locales, les entreprises, les autorités nationales ou régionales etc.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre intervention, surtout qu'elle était très précise sur les résultats et les indicateurs qui ont permis de calculer la performance des multiples actions.

A l'ADEME, allez-vous aussi soutenir les collectivités pour qu'elles effectuent ce genre de démarche ?

Hervé PERNIN, Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie, délégation régionale : Bonsoir. Nous proposons effectivement un soutien aux collectivités et je vais vous livrer des réflexions, des éléments de méthode en fait pour vous faire comprendre de quelle manière les collectivités locales peuvent intervenir sur ces questions de prévention de déchets.

D'abord, cette déclaration basée sur l'expérience : des expériences innovantes menées depuis une dizaine d'années en France et en Europe ont démontré que des acteurs exemplaires agissant localement pouvaient favoriser une réduction des déchets produits sur leur territoire. On a pu le constater et vérifier à Vienne, à Bruxelles et également en France, un certain nombre de départements, de collectivités, sont exemplaires depuis certain nombre d'années sur ces questions. L'intervenant précédent mentionnait une bourse d'échanges d'objets sur le site Internet de la ville de Vienne. Cela existe aussi en Île-de-France, une communauté d'agglomération de l'Essonne a mis en place et développée ce type de solution et de produit.

L'action de la collectivité va nécessiter de suivre un certain nombre de règles. D'abord, il est important de s'inscrire dans une démarche rationnelle, la collectivité qui a la charge de gérer les déchets va jouer le rôle de sentinelle de gaspillage. Elle voit passer des tonnes de déchets. Et ce que disait Francis CHALOT en introduction, à savoir qu'il sera important de sortir une vision géologique de la poubelle (par exemple 100 kilos de papier) pour aller faire une vision de la poubelle et se tourner vers les comportements générateurs de déchets. Par exemple, dans ces 100 kilos de déchets, il y a des imprimés non sollicités qui ont été mis de manière indésirable dans les boîtes aux lettres, des impressions à domicile qui pourrait être réduites. C'est un ensemble d'événements générateurs de déchets.

On a beaucoup parlé d'emballages ce soir, mais cela peut être le déménagement. Une collectivité peut constater que les déménagements de ses habitants conduisent à des productions flashs d'une quantité importante de déchets, et elle peut réfléchir à un ensemble d'actions qui pourraient être mises en place pour sensibiliser ces habitants en train de déménager à des comportements moins générateurs de déchets.

Il sera important de fixer des objectifs raisonnés, il faut se méfier du « toujours plus » en matière d'objectifs de réduction des déchets, et d'avoir des objectifs construits à partir d'une connaissance des événements générateurs de déchets, des quantités de déchets produites, de toujours boucler sur la réalité des comportements pour ne pas se fixer des objectifs qui seraient inatteignables et qui favoriseraient une démobilisation des élus et de la population. Ce serait quelque chose de contre-productif.

Il sera important de dérouler l'action jusqu'au niveau du quartier. Il ne suffit pas que des produits moins générateurs de déchets, moins emballés, existent ceux-ci doivent aussi être disponibles localement à l'habitant. On ne peut pas dire à l'habitant qu'à 50 km de chez lui, il existe un supermarché qui propose ses produits en vrac, il faut que cette disponibilité de produits moins générateurs de déchets ou d'une offre de réparation soit à côté de chez l'habitant ou en tout cas dans son bassin de vie.

Il est important aussi de commencer par faire simple. La représentante des Amis de la Terre a bien détaillé l'ensemble des actions que l'on peut mettre en œuvre. Avant de se demander ce que l'on doit choisir entre la lessive A ou la lessive B ou la lessive C, sachant que l'une est fabriquée à un endroit, l'autre à tel autre, qu'une autre contient un flacon en verre ou en plastique, on peut constater simplement qu'une boîte aux lettres non remplie est plus favorable qu'une boîte aux lettres remplie d'imprimés et de prospectus non désirés.

Enfin, il est important de veiller à la cohérence des messages qui vont être envoyés par la collectivité. Il faut se garder notamment de tous les messages du type : « les déchets sont une richesse, une ressource », qui manquent de cohérence. Il faut aussi que la collectivité ait une vraie démarche d'exemplarité, c'est-à-dire qu'elle-même, pour les propres déchets qu'elle produit dans ses services mais aussi dans les écoles ou les collèges s'il s'agit d'un conseil général, ait une vraie démarche pensée de réduction des déchets.

Nous avons été beaucoup sollicités ces dernières années par les établissements scolaires, qui voulaient mettre des poubelles à papier, pour recycler le papier, dans les classes. On leur conseille plutôt d'enlever les poubelles des classes. Une classe, c'est fait pour apprendre et les poubelles n'ont pas forcément leur place ; mieux vaut peut-être sensibiliser les élèves à moins imprimer, à moins jeter de papiers, plutôt que de multiplier les poubelles dans les classes.

Il est important d'affecter des moyens à un programme local de prévention. L'ordre de grandeur a déjà été abordé tout à l'heure : environ 2 euros par habitant et par an pour faire vivre un programme local de réduction des déchets.

Pour illustrer mes propos, j'ai pris un exemple de Francis CHALOT, celui d'une bicyclette. Comment une collectivité, qui aurait constaté que dans ces déchets, il y a énormément de bicyclettes, différents acteurs à différentes échelles territoriales vont pouvoir agir ?

Les communes citées (Ivry, Paris et la communauté d'agglomération Val de Bièvre) sont les collectivités du bassin versant de l'installation d'Ivry, qui se sont engagées dans un dispositif de programme local de prévention des déchets. La commune pourra faire un inventaire des réparateurs existants sur son territoire, diagnostiquer les ventes, les locations de vélos, les vélos jetés, où, quand, dans quel état, etc. ?

Au niveau de l'intercommunalité, il peut y avoir un suivi : le Sycotom, les syndicats primaires qui le composent, et une capitalisation des initiatives engagées par les différentes collectivités adhérentes. Il peut y avoir des soutiens financiers, soit directs, soit des soutiens financiers avec des modulations des contributions.

Des actions sont envisageables au niveau régional. L'ADEME vient de signer un accord partenarial avec le conseil régional d'Île-de-France pour animer en fait l'ensemble des collectivités d'Île-de-France qui vont rentrer dans des programmes locaux de prévention.

Enfin, au niveau national et européen, il peut y avoir développement de normes sur la réparabilité des vélos ou l'éco-conception des vélos.

Un plan d'action national sur les déchets a été présenté par Chantal JOUANNO début septembre. Il fixe un cadre cohérent du national au local pour la prévention des déchets avec un objectif de - 7 % à l'horizon 2014, des incitations financières portées par l'ADEME Pour la prévention des déchets : un euro par habitant et par an. Dès cette année, nous sommes déjà en Île-de-France à un niveau de soutien des collectivités de l'ordre de 5 millions d'euros par an. Nous avons déjà atteint un niveau d'engagement tout à fait satisfaisant. Nous avons des événements pour mobiliser : la semaine de la réduction des déchets, qui aura lieu fin novembre, une politique partenariale qui inclut de nombreux acteurs. Je donne le lien vers le site de la campagne www.reduisonsnosdechets.org

Philippe MARZOLF : Si j'ai bien compris, l'ADEME incite pour un euro par habitant par an et vous pensez qu'une bonne politique de prévention s'élève à environ deux euros. Donc, la collectivité complète.

Hervé PERNIN : En fait, nous apportons une aide forfaitaire. Le principe de nos aides est que l'on fixe un objectif de réduction de déchets aux collectivités, notre aide est conditionnée à l'atteinte de cet objectif de réduction. Par ailleurs, nous pensons nécessaire qu'ils investissent de l'ordre de deux euros par habitant et par an, avec leur personnel éventuellement, ce ne sont pas forcément des dépenses supplémentaires. Cela peut-être des dépenses déjà réalisées, que l'on va capitaliser ou mettre en cohérence avec les objectifs de réduction des déchets.

Philippe MARZOLF : Avez-vous aussi pensé, comme l'a fait Vienne par exemple, à instituer des indicateurs de résultats pour que cela puisse inciter les citoyens à constater que la politique mise en place est efficace ?

Hervé PERNIN : Tout à fait, l'idée est bien de privilégier des programmes d'actions, d'avoir des objectifs raisonnés et un suivi avec des indicateurs de nombre de boîtes aux lettres équipées d'un « Stop pub » par exemple ou un nombre de magasins sur des territoires qui pratiquent la réparation des vélos. Bien sûr, il faut également faire un suivi et un rendu sur les tonnes de déchets évitées.

Anne-Laure BEDU, Membre de la CPDP : Ces deux euros par an et par habitant sont en fonction de quels objectifs ? Est-ce pour atteindre 7 % en 2014 que vous avez identifié cette moyenne ou pourrait-on aller plus loin, et à partir de quelle ambition ?

Hervé PERNIN : Je ne suis pas sûr que l'on puisse faire un lien direct. Si on fait zéro euro par habitant et par an, on suivra la tendance naturelle à l'augmentation.

Philippe MARZOLF : Ou à la stabilisation si la crise dure plus longtemps.

Hervé PERNIN : Ce sont les moyens nécessaires à l'animation d'un programme local de réduction des déchets.

Anne-Laure BEDU : Aujourd'hui, on est incapable d'évaluer ce qu'apporte une importante politique de sensibilisation en matière de réduction de déchets.

Hervé PERNIN : Nous sommes capables de nous fixer des objectifs rationnels. Nous sommes en mesure de dire à une collectivité qu'elle a 50 000 boîtes aux lettres sur son territoire et que l'on peut estimer raisonnablement que 10 000 propriétaires de ces boîtes aux lettres n'ont pas envie de les voir remplies de pub, donc elle a un rôle à jouer pour donner à cette population un autocollant « Stop Pub ». Chaque boîte aux lettres équipée permettra de réduire les déchets d'une trentaine de kilos par an. Avec cela, la collectivité sera capable d'estimer la réduction des déchets.

Le fait qu'elle passe de 2 euros à 4 euros ou 10 euros sur son programme local de prévention augmentera peut-être le nombre de personnes qui n'ont pas envie d'avoir de pub dans leur boîte aux lettres. Cela dit, nous estimons que pour faire un beau programme de réduction des déchets, nous devons avoir un budget qui doit tourner autour de 2 euros par an et par habitant. On inclut dans ces deux euros par an et par habitant du personnel de la collectivité, les associations qui travaillent sur le territoire, un ensemble de moyens qui ne dépendent pas forcément que de la collectivité.

Philippe MARZOLF : J'ai une réaction de la salle, mais je ne vais pas donner la parole à Chantal DUCHENE qui la prendra trop longtemps !

Vous parlez de cohérence des messages et des pratiques, Mme DUCHENE demande : « *Que pensez-vous du sous-titre du dossier du maître d'ouvrage, qu'est la transformation du centre Ivry – Paris-XIII : un projet de valorisation organique énergétique des ordures ménagères plutôt que d'incinération et de méthanisation ?* »

Pour vous est-ce cohérent de dire que c'est un centre de valorisation organique et énergétique qui sera reconstruit, si le projet continue, à Paris-XIII ? Cela rebondit un peu sur les propos de Mme WITTMANN. Si l'on dit que c'est une ressource d'énergie, cela n'incite-t-il pas les gens à moins trier ou à faire moins de collecte sélective ?

Hervé PERNIN : C'est justement l'objectif du débat public, tel que je l'ai compris, de répondre à cette question. Je sais que le Sycotom a conduit un certain nombre de réflexions.

Philippe MARZOLF : C'est pour la cohérence des messages.

Hervé PERNIN : Je ne me prononcerai pas sur la cohérence des messages du Sycdom.

Philippe MARZOLF : Je propose que l'on passe la parole à Didier DELY de la Ville de Paris. On verra concrètement la politique de prévention que mène une ville en habitat vertical, comme Paris, même si des conventions avec l'ADEME viennent d'être signées.

QUELLES CONSEQUENCES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ?

Didier DELY, Ville de Paris : Je voudrais vous présenter effectivement ce que la Ville de Paris a pu, au cours des années, faire en termes de tri des déchets, de recyclage, mais également en termes de prévention ou de déchets évités.

Vous trouverez là, ce dont nous avons déjà parlé presque toute cette soirée, que M. CHALOT a présenté tout à l'heure, c'est finalement le cycle du produit. Depuis le moment où il s'appelle encore produit et lorsqu'il y a ce que vous avez joliment appelé « l'abandon » et qu'il devient déchet. Il va de soi que nous avons, comme toutes les collectivités d'abord travaillé en liaison bien sûr avec le Sycdom, dont nous sommes commune adhérente d'abord sur le recyclage, c'est-à-dire sur la partie du tri et pour nous intéresser ensuite à la partie prévention (partie sur la gauche de ce synoptique), c'est-à-dire comment faire en sorte pour qu'il y ait moins de déchets produits, moins de déchets à la production ou moins de déchets par la réutilisation avant le fameux abandon, dont nous parlions.

Je vous présenterai ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et ce que nous comptons faire demain pour essayer d'atteindre tous les objectifs largement exposés ce soir.

La première chose a commencé vers 2002 pour nous avec la mise en place à Paris à la fois de la collecte sélective et de la collecte du verre en porte à porte. Entre 2002 et 2008, la proportion d'objets placés soit en recyclage, soit dans les réceptacles à verre, a pratiquement doublé (97 %), pour passer d'environ 32 kg par habitant par an jusqu'à aujourd'hui environ 60 kg.

Comment faire pour renforcer ce tri ? C'est bien de mettre en place des poubelles permettant aux Parisiens de mettre des déchets recyclés, mais c'est mieux si le geste de tri est correctement effectué. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des outils d'information : les formulaires expliquant aux usagers ce que l'on met dans la poubelle jaune et ce qu'on laisse dans la poubelle verte ; un tas de moyens humains nouveaux. On a évoqué avec M. DEVISME tout à l'heure les ambassadeurs du tri, il est clair que nous usons et abusons largement de ces ambassadeurs du tri. Nous en avons aujourd'hui plus de 120, leur rôle est bien évidemment d'être au plus près des habitants, et de leur expliquer pourquoi et comment il faut trier. Aujourd'hui, nous localisons les endroits où le tri est mal fait, au niveau d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles. Nous envoyons ces ambassadeurs pour discuter avec les habitants.

Cette démarche est aujourd'hui étendue d'ailleurs aux bailleurs sociaux de la ville de Paris. Paris Habitat par exemple a déjà 2 ambassadeurs du tri, et en aura davantage au sein même des grands groupes d'immeubles de l'habitat social. Ils travaillent avec les habitants sur ce geste du tri.

Enfin, les déchets concernent aussi les professionnels, ce que nous appelons « les déchets non ménagers ». Nous avons également une politique importante auprès des professionnels pour les amener à trier, d'abord en modifiant nos barèmes, puisque nous avons supprimé toute dégressivité du barème et introduit bien évidemment des pénalités pour les déchets qui ne sont pas présentés d'une manière triée.

Sur le chapitre de la prévention, donc de la réduction à la source de la production des déchets, nous avons été l'une des communes parmi les premières à nous doter à partir de 2006 d'un plan de prévention avec un objectif affiché à l'époque de – 15 kg par habitant et par an pour 2010. Or, cet objectif a été atteint plus rapidement en raison des conséquences des actions de prévention que nous avons menées, et certainement aussi pour des raisons liées à la crise, à une diminution générale de la production des déchets.

Nous travaillons sur la sensibilisation, sur le développement du réemploi, pour éviter l'abandon et sur l'exemplarité de l'administration.

Le développement de la formation : il s'agit de toutes sortes de communications, de sensibilisation, le forum des déchets que nous tenons par exemple sur la place de l'hôtel de ville où les habitants, les écoliers sont invités à venir comprendre ce que sont les bons gestes, des expositions itinérantes, des expositions dans les mairies, et des formations d'un certain nombre de relais de prévention qui à leur tour vont pouvoir auprès de la population favoriser les gestes de prévention.

Le lancement d'un certain nombre d'actions emblématiques, et nous en avons déjà parlé : la promotion de l'eau du robinet pour éviter les emballages, la diffusion des Stop Pub et un certain nombre de soutiens à des actions locales, sur lesquelles je reviendrai puisque nous parlerons plus longuement de l'opération « moins de déchets dans leur XI^e arrondissement ».

Développer le réemploi, éviter l'abandon, c'est bien évidemment développer des ressourceries, et nous en avons un certain nombre en partenariat avec Emmaüs Défi, avec Interloque ; ce sont des endroits où les objets trouvent une seconde vie, en étant réparés et réutilisés. En étant détournés, ils deviennent par exemple des œuvres d'art. C'est tout à fait intéressant de voir qu'un déchet dans sa seconde vie peut devenir une œuvre d'art.

Collecte des vêtements : un certain nombre de bornes à Paris comme dans beaucoup de communes ont permis dans des conventions avec le Relais de collecter 1900 t de vêtements en 2008. C'est beaucoup moins que ce que Carrefour a offert, mais c'est déjà un geste important. Tout cela amène à cette évolution entre 2002 et 2008.

En vert, c'est ce qui est dans la poubelle verte, c'est-à-dire les ordures ménagères résiduelles qui ne sont pas valorisées autrement que par la voie énergétique. En jaune, ce qui est mis dans la poubelle jaune, c'est-à-dire la poubelle des recyclables et en blanc la partie qui concerne le verre.

Entre 2002 et 2008, la production générale de déchets, c'est-à-dire la somme des trois couleurs pour chacun des histogrammes indique une baisse d'environ 8 %, à savoir l'équivalent de 23 kilos par habitant, c'est plus que les 15 kilos que nous avons comme objectif d'ici 2010.

Je répète que ces 23 kilos ont été obtenus par la prévention d'une part et d'autre part un effet induit peut-être par une certaine forme de la limitation de la consommation par l'effet de la crise.

Concernant les déchets qui partent dans la poubelle verte pour aller directement à l'incinération, notamment grâce à cet effet depuis 2002 de valorisation de recyclage, d'extension du verre, nous avons 15 % de déchets constatés en moins, soit environ 130 000 t par an en moins d'envoyées en incinération. C'est une donnée qui est extrêmement importante.

J'ai parlé d'aujourd'hui et maintenant de demain, bien évidemment au-delà de ce plan municipal, l'adhésion de la Ville de Paris ou exactement du département de Paris, puisque c'est lui qui a voté le PREDMA en avril dernier. L'objectif est de -50 kilos par habitant par an de production de déchets par rapport à une base de 2006 et au minimum 78 kilos par an pour la collecte sélective, le bac jaune plus le bac vert.

Pour ce faire, nous allons mettre en place une politique assez ambitieuse en deux étapes, la première que nous menons actuellement avec l'ADEME Région Île-de-France concerne une opération pilote « moins de déchets dans le XI^e arrondissement ». Lorsque cette opération sera terminée et que l'on aura pu évaluer l'impact des différents outils, et qui ont d'ailleurs été présentés aujourd'hui par tous les intervenants, nous pourrons passer à l'échelle de Paris.

Philippe MARZOLF : Vous avez déjà dépassé vos 10 minutes !

Didier DELY : Je me dépêche. Cette opération « moins de déchets dans le XI^e » concerne 50 000 habitants sur un territoire donné, et tout un ensemble d'actions vers les ménages, les entreprises et les services publics : moins d'emballages avec des partenariats avec les magasins, des cartes qui vont être remises aux acheteurs qui éviteront les suremballages, etc. je ne reviendrai pas sur l'ensemble des outils que l'on va développer, puisqu'ils ont été largement commentés précédemment, du lombric compostage jusqu'au recyclage ou la réutilisation des ordinateurs par exemple dans les services publics. Nous en tirerons les conclusions d'ici deux ans avec tout un ensemble d'analyses et de validations de l'action pour être certains que nous sommes dans le vrai.

En conclusion, et j'en terminerai sur nos résultats escomptés pour 2019 : bien sûr ceux du PREDMA pour 50 kilos par habitant et par an de moins, 78 kilos dans la collecte sélective et un objectif de 387 kilos par habitant au lieu des 450 kilos que nous avons aujourd'hui dans la production des ordures ménagères résiduelles. Cela dit, notre challenge est difficile, car Paris est un habitat vertical avec des immeubles anciens, des locaux poubelles petits voire inexistants. Une question d'un internaute d'ailleurs le mentionne.

Pour obtenir cet objectif, et pour monter ces quelques marches qui nous restent pour aller vers ces -50 kilos, il faudra énormément d'énergie et une mobilisation générale non seulement de l'administration mais de tous les habitants, les producteurs, les commerçants, etc.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre intervention, justement nous avons des questions des internautes et de la salle.

Laurence MONNOYER-SMITH : Des internautes font part de leur scepticisme, dans l'habitat vertical, notamment le XIII^e arrondissement en particulier, il est très difficile d'accroître des locaux pour permettre de récupérer plus de matière recyclable. Une habitante du XIII^e arrondissement dit que dans certaines tours, il n'a pas été possible d'aménager des conteneurs jaunes faute de place. Comment pourra-t-on s'organiser et quelles sont les réflexions en cours dans ce domaine ?

Mme Évelyne BOUQUET demande s'il y a un projet prévu d'implantation d'une recyclerie, ressourcerie dans le XIII^e arrondissement ?

Quelqu'un, qui aimerait faire partie des foyers-témoins, demande comment faire ?

Didier DELY : La première des questions concerne ce que j'expliquais sur la difficulté dans l'habitat vertical de trouver des locaux parfaitement adaptés aux différents bacs que nous devons y implanter pour pouvoir faire toutes ces collectes. L'intervenante fait certainement mention du quartier Olympiades dans le XIII^e arrondissement, dans la mesure où les constructions sont sur dalles, à l'origine il n'était pas prévu d'espace suffisant pour pouvoir implanter en particulier les bacs jaunes. Des solutions sont en cours d'étude, en particulier avec une trémie en surface qui permettrait par un système un peu équivalent à celui du vide-ordures, de pouvoir vider dans des bacs en sous-sol. Nous y travaillons afin de permettre aux habitants de ces immeubles sur la dalle Olympiades de disposer également de conteneurs recyclages.

Philippe MARZOLF : Et la ressourcerie dans le XIII^e arrondissement ?

Didier DELY : Nous avons un certain nombre de projets de ressourceries, que nous étudions à Paris en partenariat avec les différentes associations ou structures. Nous n'avons pas dans l'immédiate de projet précis dans le XIII^e et nous sommes à la recherche d'une dizaine de ressourceries supplémentaires dans la capitale.

Philippe MARZOLF : Pour être un foyer-témoin et suivre sa production ?

Didier DELY : L'opération dans le XI^e des foyers-témoins est antérieure à cette opération « moins de déchets dans le XI^e d'arrondissement », elle a porté sur une quarantaine de foyers-témoins.

Pour revenir à ce que l'on disait tout à l'heure, la production a effectivement baissé de 18 %, ce qui est très important pour ces foyers-témoins, mais essentiellement aussi car les gens ont fait du compostage ou du lombric compostage, c'est une solution individuelle qui élimine beaucoup de déchets.

Nous n'avons pas en dehors du XI^e arrondissement et du quartier de 50 000 habitants d'opérations de foyers-témoins en cours.

Alexandre MOUROT : Je me demande si vous n'avez pas aussi des projets de faire des entreprises-témoins pour ces projets pilotes de prévention des déchets ?

Didier DELY : Vous avez parfaitement raison, comme M. MARZOLF ne m'a pas laissé la demi-heure qui aurait été nécessaire pour développer complètement l'opération « moins de déchets dans leur XI^e arrondissement ».

Philippe MARZOLF : Demandez une audition publique et vous aurez une demi-heure pour présenter toute la politique des déchets de la Ville de Paris.

Didier DELY : Je vous remercie, ce serait un plaisir.

Philippe MARZOLF : Nous prenons note.

Didier DELY : Cela dit, bien évidemment dans le périmètre de l'opération nous allons travailler avec des entreprises qui pourront être des entreprises témoins. Aujourd'hui, nous sommes sur la phase d'appel à projets pour que, à travers un certain nombre d'assistances,

nous puissions développer des produits innovants que nous présenterons aux entreprises. Nous leur proposerons des audits, un certain nombre d'analyses pour leur permettre d'avoir un comportement vertueux, de pouvoir diminuer leurs emballages, leurs suremballages, etc. tout cela va commencer début 2010 et durera deux ans. Nous aurons des entreprises témoins, des commerces pilotes, et sur cette zone je l'espère puisqu'il y a 50 000 habitants, 50 000 habitants pilotes qui respecteront l'ensemble de la démarche éthique éco-responsable.

Philippe MARZOLF : L'ADEME voulait ajouter quelque chose sur les entreprises ?

Hervé PERNIN : Nous avons mené il y a quelques années une opération qui s'appelait « déchets -10 %, la preuve par 100 », c'est-à-dire que 100 entreprises s'étaient engagées à réduire de 10 % leurs déchets. La synthèse de l'ensemble des résultats est disponible sur notre site Internet. Nous avons enregistré des résultats contrastés, mais l'objectif avait été globalement atteint.

Didier DELY : Puisque nous avons parlé d'exemplarité, les services publics sont aussi des entreprises. Pour vous donner un exemple de ce que nous avons réussi à mettre en place depuis quelques mois, en particulier la suppression dans les services administratifs de toutes les imprimantes individuelles au profit de copieurs partagés en réseau. Cela représente une diminution de papier colossale et une diminution de cartouches d'encre très importante. C'est un très bon exemple.

L'ensemble des ordinateurs qui doivent être changés ne sont plus évacués en D3E, mais réparés par des entreprises d'insertion. Ensuite, nous en faisons don soit à des associations, soit à des agents municipaux, qui sont peut-être les plus démunis et qui n'ont pas accès à ce type de matériel.

Ce genre de démarche exemplaire fait partie de nos projets.

Philippe MARZOLF : Pour terminer la soirée, après toutes ces politiques possibles, que nous avons pu voir à différents niveaux de la chaîne, comme tous les intervenants nous l'ont bien expliqué, quelle est la politique de prévention du Sycotom ? Comment le Sycotom a-t-il pris en compte toutes ces perspectives, cette politique de réduction des déchets ? Quelles seraient les capacités nécessaires, si le site d'Ivry était reconstruit ?

François DAGNAUD, Président du Sycotom : Bonsoir, quelques mots d'introduction. Je voulais aussi répondre à la question de la soirée sur la prévention et le recyclage, sont-ils suffisamment développés ? Honnêtement, la réponse est non. Mais, en même temps, cette réponse honnête ne doit pas nous empêcher de mesurer et d'apprécier les progrès considérables qui ont été faits en peu de temps.

D'abord, la question de la réduction est évidemment le cœur du sujet. Mais, reconnaissons aussi, et il faut que chacun le comprenne ici, que le Sycotom pour ce qui le concerne a une mission de service public de traitement des déchets. Là, on renvoie à des débats de civilisation. On voit bien qu'il y a deux visions sous-jacentes dans le débat qui nous occupe ce soir, celle des partisans et c'est parfaitement respectable de la décroissance verte, où l'on n'aurait plus à produire, à consommer le moins possible, en consommant en tout cas ce qui est déjà produit, et chacun ferait son truc dans son coin avec son lombric composteur en bas de chez lui. C'est tout à fait respectable, mais c'est un débat de civilisation qui nous dépasse largement et qui mérite d'être porté. Il y a des échéances démocratiques pour ce faire. Des gens le portent avec conviction et je les encourage à le poursuivre, mais ce n'est pas nous qui pouvons trancher un débat de civilisation aussi important.

Je voulais revenir sur ce que le Syctom fait dans sa mission assez modeste finalement de traitement des déchets ménagers des 84 communes de l'agglomération parisienne.

Je voulais revenir sur la petite polémique précédente sur les chiffres, puisque la représentante des Amis de la Terre, effectivement dont acte, a sorti un chiffre de notre rapport d'activité. Il faut être complet et regarder l'ensemble des rapports. Donc, 60 000 euros représentent les actions que nous finançons directement sur un domaine de compétence qui, vous l'avez compris, n'est pas directement le nôtre. Nous aurions pu valoriser et ne nous ne l'avons pas fait ce que peuvent représenter les 5000 visiteurs que nous accueillons chaque année dans nos centres à l'occasion des journées portes ouvertes, et auprès desquels nous délivrons un message très clair de réduction des déchets.

Nous pourrions aussi compter l'ensemble de nos interventions en faveur de la réduction des déchets. A ce moment-là, il faudrait intégrer les actions que nous finançons, qui sont montées par les collectivités adhérentes, jusqu'à 840 000 euros par an.

Il faudrait compter les sommes que nous versons aux communes pour qu'elles construisent des déchetteries, jusqu'à 30 % du coût total des déchetteries. A Ivry, pour le projet qui nous concerne, ce sera même jusqu'à 80 % du coût de la déchetterie reconstruite. Il faudrait évoquer, et je le dis sous le regard de M. PERNIN, les 67 millions d'euros que le Syctom va verser à l'ADEME sur cette mandature 2008 – 2014, qui a au niveau régional et national la responsabilité, la compétence de mettre en place des actions de réduction et de prévention des déchets.

Vous voyez que nous sommes très loin des 60 000 euros. Avec un clin d'œil à la représentante des Amis de la Terre, et j'irai même jusqu'à lui rappeler que nous aidons les initiatives des Amis de la Terre, par exemple celle qui est organisée en ce moment même dans le XIV^e arrondissement jusqu'au 10 octobre, qui s'appelle « l'art en arbre ». Voyez que nous nous ne sommes pas avarés dans notre investissement et dans notre soutien aux opérations de réduction.

La deuxième idée que je voulais rappeler : il n'y a pas de fatalité à la croissance des déchets. De fait, il faut être conscient de ce que nous sommes déjà tous engagés dans une démarche de réduction des déchets qui a déjà porté ses fruits et sur notre territoire d'intervention, donc sur le cœur de l'agglomération parisienne. Sur la mandature précédente, 2001 – 2008, nous avons diminué de 5 % les tonnages d'ordures ménagères que nous avons à traiter. De ce point de vue, nous ne sommes pas dans une course folle et c'est sans doute insuffisant, mais il y a déjà eu une inflexion qui est à l'œuvre et qui doit effectivement se poursuivre.

Mme DUCHENE a posé la question sur la cohérence du sous-titre et la cohérence des messages, cela renvoie à ce que je disais tout à l'heure sur le débat de civilisation. Nous nous inscrivons clairement et résolument dans la hiérarchie des modes de traitement d'approche des déchets, qui a été actée dans la directive européenne, qui est reprise avec un certain consensus d'après ce que j'ai compris malgré tout dans le Grenelle de l'environnement. Elle hiérarchise les façons d'aborder les déchets, en premier lieu la réduction, ensuite le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Il ne faut pas chercher à opposer les uns aux autres, il y a une parfaite cohérence, en tout cas c'est celle de la directive européenne, celle du Grenelle de l'environnement. Ce serait un procès un peu vain et en tout cas pas très juste que de chercher à opposer les différentes réponses que nous apportons.

Au-delà de ce que nous faisons et de ce qui reste à faire en matière de réduction des déchets, il y a tout ce que nous mettons en place en matière de recyclage. De ce point de vue, nous mobilisons également des moyens tout à fait importants, car sur la mandature 2008 – 2014, ce sont 120 millions d'euros que le Sycotom va affecter aux communes adhérentes sous forme de soutien à la collecte sélective, avec un mécanisme simple : le Sycotom reverse aux communes adhérentes une somme importante à chaque tonne de collecte sélective apportée. Plus les communes apportent de tonnages de collecte sélective, plus elles ont en retour de la part du Sycotom un soutien financier.

Toujours en matière de recyclage, nous avons, mesurez-les, fait des progrès considérables dans nos capacités de tri. En 2001, lorsque je suis devenu président du Sycotom, nous avions 90 000 t de capacité de tri sur notre territoire. En une mandature, 2001 – 2008, nous avons progressé de 50 % avec la construction de plusieurs centres de tri nouveaux. A la fin de cette mandature, en fonction des projets de centres de tri qui sont d'ores et déjà engagés, nous aurons multiplié par trois pour arriver à 260 000 t nos capacités de tri sur le territoire du Sycotom.

J'accepte par principe le procès un peu facile, mais légitime après tout, de considérer que ce n'est jamais assez, en tout cas multiplier par trois en deux mandatures les capacités de tri, cela dénote un effort tout à fait conséquent. En tout cas, il est à la mesure des efforts engagés par les communes et par les habitants de nos communes.

En quelques mots, le projet d'Ivry, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler lors de la réunion inaugurale, s'inscrit parfaitement dans l'ensemble de ces perspectives, puisque c'est 20 % au total de capacité de traitement en moins par rapport aux actuelles capacités du centre d'Ivry.

Je rappelle également que le centre ISSEANE, qui a ouvert début 2008, était de -15 % par rapport au centre Issy I, auquel il a succédé.

Puisque nous fonctionnons dans une logique de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens, il est aussi clair qu'au-delà des -15 % sur ISSEANE et au-delà des -20 % sur Ivry – Paris-XIII, quand le moment venu se posera la question de ce que doit devenir notre troisième grand centre de Saint-Ouen, nous aurons là aussi une nouvelle occasion de revoir à la baisse notre capacité de traitement, car encore une fois nous fonctionnons dans une logique de mutualisation des moyens et de solidarité territoriale.

Le doublement des capacités de tri sur le site : l'actuel centre de tri d'Ivry représente 30 000 t, et celui qui sera reconstruit dans le cadre de ce projet à Paris sera de 60 000 t.

J'aborde un sujet qui a à peine été évoqué ce soir, mais nous aurons d'autres occasions pour le faire. Le choix que nous faisons sur ce projet d'Ivry – Paris-XIII de valoriser spécifiquement la partie importante de ce qui figure aujourd'hui dans nos poubelles vertes de déchets fermentescibles, et donc des déchets verts.

Permettez-moi de vous rappeler, puisque nous parlons de réduction des déchets ce soir, que si des déchets n'ont pas vocation à diminuer, ce sont quand même des déchets verts.

Il faut s'interroger sur la cohérence d'un côté des messages d'éducation alimentaire et sanitaire où l'on nous encourage à manger toujours plus de fruits et légumes, et de l'autre on voudrait nous inviter à faire moins de déchets verts. J'estime que la cohérence est plutôt de notre côté. En l'occurrence, s'il y a une forme de déchets qui n'a pas vocation à diminuer, ce sont bien les déchets verts, et c'est bien ce qui justifie la nécessité très

rapidement, et c'est ce que propose notre projet d'Ivry – Paris-XIII, de proposer et mettre en place un traitement spécifique, adapté pour les déchets verts, sous la forme d'une valorisation biologique, en l'occurrence d'une méthanisation pour produire du compost et du biogaz. Nous aurons l'occasion lors d'une réunion en novembre de revenir sur ce thème.

Nous avons bien vu ce soir, et les différentes idées, propositions qui ont été émises montrent bien à quel point les témoignages tout à fait intéressants présentés, que tout le monde se propose d'épauler, de soutenir, d'encourager. Mais, à un moment donné il faut être dans l'action, et c'est un peu la difficulté. Pour ce faire, il faut des partenariats tous azimuts. Cela implique les collectivités locales, et on leur demande déjà beaucoup sur tous les sujets, elles doivent être en première ligne et monter au front, et en même temps on réduit leurs moyens financiers. Là aussi, je renvoie à des débats de société un peu plus larges que celui qui nous occupe ce soir. Mais, on ne peut pas non plus s'en extraire totalement.

Il est évident qu'un certain nombre d'organismes, éco-organismes, agences nationales ont un rôle tout à fait majeur à jouer, et notamment l'ADEME puisque dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la mise en place d'une TGAP renforcée, elle dispose et va disposer dans les années à venir de moyens tout à fait impressionnants, en tout cas sans commune mesure avec ceux dont elle disposait précédemment. M. PERNIN a commencé à détailler l'usage qu'il pensait faire de cette manne tout à fait importante, et c'est un levier important.

Les habitants ont aussi un rôle majeur à jouer. Reconnaissons aussi que le public, que nous avons la chance de rassembler ce soir, est manifestement très averti, très engagé, très conscient des enjeux liés à toutes ces questions. Vous ne m'en voudrez pas en tant qu'élu au suffrage universel de vous donner mon sentiment. Je ne suis pas sûr que ce public soit parfaitement représentatif, hélas sans doute, de la population en général. A travers les difficultés que les collectivités rencontrent, chacune dans son territoire, ne serait-ce que pour développer le tri, nous avons affaire à des populations qui, loin s'en faut, ne sont pas toutes aussi engagées et investies sur le sujet.

Je bouillais quelque peu sur mon fauteuil tout à l'heure.

Philippe MARZOLF : Moi aussi, je commence à bouillir avec le temps !

François DAGNAUD : Un peu de patience.

Philippe MARZOLF : Là, où j'ai laissé une minute et demie à chacun, vous avez déjà pris beaucoup plus.

François DAGNAUD : Je conclus très rapidement.

A un moment donné, on ne peut pas se tourner vers les concitoyens, les consommateurs et les habitants en leur demandant ce qu'ils font, il faut poser clairement la responsabilité des producteurs. Nous avons eu l'exemple de Carrefour, qui est un distributeur.

Mais, la responsabilité des producteurs est majeure et ce ne sont pas les collectivités qui ont la possibilité d'influer sur la façon dont sont présentés et mis sur le marché les différents produits que les commerces mettent en distribution et que les habitants trouvent en rayon. Je pense qu'il faut sortir d'une forme d'hypocrisie ou de schizophrénie, ils ont évidemment leur part de responsabilité et il est important qu'ils soient sensibilisés et très

conscients des enjeux de leur culture d'achat, mais à un moment donné il faut arrêter de fermer les yeux sur la responsabilité à mon sens première, en tout cas majeure, de toute la chaîne de production qui a un rôle on ne peut plus déterminant à jouer dans cette affaire.

J'avais aussi plein de choses à vous dire, et à l'occasion des réponses aux questions, nous pourrions sans doute revenir sur d'autres points importants.

Philippe MARZOLF : Tout à fait, complètement. J'ai une question de Mme CONNAN qui porte plus sur le projet, à savoir les quantités recyclées sur le traitement.

Anne CONNAN, Association Passerelle : Une question sur le projet du Sycotm, qui estime que de 15 000 t à 47 000 t (3 à 10 %) seraient recyclés sur 490 000 t d'ordures ménagères collectées. Comment expliquez-vous ce chiffre très faible, si j'ai bien compris, surtout en rapport avec les objectifs du Grenelle de l'environnement, de 45 % de recyclage en 2015 et ceux de l'Europe qui sont de 50 % en 2020 ?

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotm : Avant de parler du projet Ivry – Paris-XIII, il faut parler de l'activité de tri sur ce bassin versant. Comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, le Sycotm va reconstruire un centre de tri de plus de 60 000 t pour permettre la réalisation des objectifs en matière de recyclage, notamment les objectifs affichés par le PREDMA d'augmenter de 16,2 kilos par an et par habitant les quantités collectées à partir de la collecte sélective.

Le Sycotm va mettre les moyens pour effectuer cette activité de tri et pour atteindre ses objectifs en termes de recyclage.

Les éléments que vous indiquez et qui figurent dans le dossier portent sur le recyclage que l'on pourra faire en plus, grâce au pré tri mécanique qui va être réalisé à partir de la poubelle verte, des ordures ménagères brutes. Donc, cela va s'ajouter à ce dont je viens de parler. Ce sont ces éléments qui figurent dans le dossier de maîtrise d'ouvrage.

Ce recyclage va concerner des métaux, du plastique par exemple.

Philippe MARZOLF : En plus de la collecte sélective.

J'ai une autre question de M. François CRESTAUX relative au compost. *« Si je composte des déchets biologiques, qu'est-ce que je fais du compost ? Dois-je acheter des plantes vertes pour l'utiliser ? »*

Plusieurs personnes ont dit que l'on pouvait faire du lombric compostage à domicile ou généralisé dans les immeubles, comme cela se pratique dans certains pays. Après, il faut bien trouver un débouché pour le compost.

Didier DELY : Clairement, je pourrais aussi poser la question à Madame, dont les lombrics compostent la majorité de ses déchets organiques. Dans un lombric composteur, vous récupérez effectivement du terreau et une sorte de liquide qui est extrêmement fertiligène. Bien évidemment, si vous n'avez pas de plantes vertes, la meilleure solution consiste à verser ce terreau sur la plate-bande en bas de l'immeuble ou à la campagne. L'idée n'est pas de jeter ce terreau à la poubelle, ni jeter le jus qui sort du lombric composteur.

Philippe MARZOLF : Est-ce que les services espaces verts de la mairie de Paris sont demandeurs ?

Didier DELY : Le jour où nous aurons beaucoup de producteurs individuels de compost, bien évidemment nous pourrions organiser des filières pour le récupérer. S'il n'y a pas un emploi individuel, nous trouverons un emploi collectif.

Annelaure WITTMANN : Concernant les précisions du Sycotom par rapport aux 60 000 euros dédiés à la prévention, je suis quelque peu coriace.

Philippe MARZOLF : Vous pourrez vous rencontrer après si vous voulez vraiment approfondir cette question.

Annelaure WITTMANN : Cela me paraît important car nous avons passé beaucoup de temps dans cette réunion pour définir ce qu'est la prévention. Il me semble que vous avez cité des chiffres concernant les déchetteries, et ce n'est pas une action de prévention, mais on se trouve déjà dans de l'abandon, donc dans des déchets.

Par ailleurs, vous mélangez différents chiffres. Vous parlez de chiffres prévisionnels jusqu'en 2014 et ce n'est absolument pas comparable. Vous parlez de la contribution obligatoire à verser à l'ADEME. Si je ne m'abuse, il s'agit de la taxe générale sur les activités polluantes qui est un impôt, elle ne peut donc absolument pas être assimilée à une action volontariste de prévention.

François DAGNAUD : C'est vous qui l'a payée

Chantal DUCHENE : Toujours sur ce plan de prévention du Sycotom, je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait revoir dans le dossier. En lisant ce qui est écrit dans le dossier, on mélange la prévention et l'abandon, il est très important de distinguer les deux et l'utilisation au mieux de ce qui a été abandonné.

Philippe MARZOLF : La question : quelles conséquences pour le traitement des déchets ménagers ? quelle est la conséquence des politiques de prévention, les -20 % de capacité que vous prévoyez à Ivry ? Finalement, toutes ces politiques vont permettre de produire moins de déchets et d'avoir moins à traiter à Ivry.

Dominique LABROUCHE : Il y a plusieurs dimensions, le premier effet de la prévention est la réduction des quantités à traiter, cela nous conduit à prendre en considération les tendances observées ces dernières années, mais aussi des objectifs de politique publique en la matière pour dimensionner les projets du Sycotom. C'est ce qui est fait pour ce projet, mis au débat, puisque le bassin versant a été estimé à 490 000 t, c'est-à-dire 318 kilos par habitant, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 411 kilos. Cette évolution prend en considération aussi le fait que l'on pense que nous pouvons, avec les autres partenaires et les autres collectivités, réussir à atteindre les objectifs en termes de recyclage, de collecte sélective. J'ai parlé tout à l'heure de +16 kilos et nous pensons que nous pouvons aller les chercher aussi dans la poubelle verte. Donc, il y aura une réorientation pour une meilleure valorisation et un meilleur recyclage. Ces actions de prévention et d'amélioration du geste de tri du citoyen ont été prises en considération pour dimensionner le projet.

La prévention revêt un autre aspect, et cela a aussi été évoqué tout à l'heure dans la première intervention, à savoir la question de la nocivité des déchets. Quand il y a des actions de prévention très en amont, un bon geste de tri, on a parlé de différentes filières,

les déchets d'équipements électroniques et électriques et on pourrait aussi parler des déchets des activités de soins. On ne retrouve pas dans les déchets à traiter, que ce soit dans les centres de tri ou dans la poubelle verte ces déchets toxiques ou des déchets diffus, cela facilite bien évidemment le traitement des déchets et aussi le recyclage. Cela facilite aussi la gestion des effluents lorsque l'on traite les déchets ménagers. Il y a deux dimensions dans la prévention : réduction des quantités mais aussi réduction du caractère nocif des déchets.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous avons fait un peu de tri des questions des internautes, car celles concernant la capacité seront plutôt posées lorsque le sujet de l'incinération sera traité. Elles sont nombreuses justement sur le lien entre prévention et définition de la capacité. Je n'insiste pas plus ce soir.

Il y a des demandes de précisions sur les prévisions de collectes dans le bassin versant en 2020, 2030 ou 2040.

De nombreuses questions manifestent une inquiétude sur les intérêts contradictoires et la nécessité de la rentabilité de la filière. Comment peut-on répondre à cela ? Comment pouvez-vous rassurer, ou en tout cas être suffisamment explicite pour que les limites que vous pouvez rencontrer éventuellement dans les actions de prévention ne soit pas interprétées comme un témoignage de la recherche que vous avez à rentabiliser la filière d'incinération ? C'est une contradiction que vous devez expliciter.

Philippe MARZOLF : C'étaient plutôt les aspirateurs à déchets, avec des capacités au départ qu'il faut rentabiliser même si l'on a fait des réductions en amont.

François DAGNAUD : Pour rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, la réduction est bien sûr un objectif quantitatif à atteindre. Au-delà, le message de la réduction ce que l'on appelle plus communément le message de la prévention, a pour intérêt de diffuser une culture et un regard nouveau par rapport aux déchets. Effectivement, cela nous amène dans un premier temps à prévoir la réduction très significative de nos capacités de traitement, mais au-delà cela nous amène aussi à travailler sur la diversification des modes de traitement. Je parlais tout à l'heure de la nécessité de traiter spécifiquement les déchets verts, car ils ont une singularité incontestable, et c'est toute la démarche du tri, du recyclage, du réemploi, cela a été évoqué et je n'y reviens pas. Potentiellement, les filières sont extrêmement nombreuses, elles sont aujourd'hui balbutiantes. Au fur et à mesure qu'elles deviennent crédibles et qu'elles atteignent un certain niveau, elles peuvent devenir tout à fait fonctionnelles.

Sur la rentabilité, honnêtement, c'est un discours dans lequel on ne peut pas se reconnaître. Il est utile de rappeler que nous n'avons aucun objectif de rentabilité, nous ne sommes pas une entreprise privée, mais un regroupement de communes géré par des élus, porteur d'une mission de service public. De vous à moi et je ne vais pas être provocateur, sans caricaturer, il ne faut pas aller très loin ni remonter très longtemps en arrière, rappelez-vous ce qui s'est passé à Naples. Nous avons une responsabilité, quelles que soient les évolutions 2030, 2040, et nous ne sommes pas des cartomanciennes, il y a des logiques de fond et des tendances lourdes qui sont à l'œuvre, nous avons vu comment les uns et les autres essayent de les influencer et de peser sur ces tendances lourdes. Vous dire quel sera le niveau des collectes en 2040, honnêtement, personne de sérieux ne peut vous le dire.

En tout cas, notre responsabilité est d'éviter que l'on se retrouve au cœur ou en marge de l'agglomération parisienne avec plein de petits Naples partout. Donc, nous avons la

nécessité d'avoir des équipements de traitement. Bien sûr, tout le monde travaille et pousse pour qu'il y ait le moins de déchets à traiter et là dessus il n'y a pas de souci. Après, le débat est comment fait-on ? Jusqu'où va-t-on ? Veut-on une société où finalement on aura plus de déchets à produire, puisque l'on n'aura plus rien à consommer, ni à acheter, ni à vendre, ni à faire ? C'est un débat, encore une fois légitime, mais ce n'est pas nous qui pouvons le trancher.

Philippe MARZOLF : Vous caricaturez un peu, c'est « consommer mieux » et pas « consommer moins ». Si vous dimensionnez un centre de traitement pour 600 000 t qui sera en activité en 2019 pour l'incinérateur, en 2023 pour le méthaniseur, cela va durer 40 ans, il sera toujours là en 2050. Si les politiques de réduction ont vraiment abouti, comme tout le monde le dit et que le Grenelle l'a mis, mais je suis certain que dans quelques années on se donnera d'autres objectifs de réduction, comment ferez-vous tourner le centre si vous n'avez plus ces 600 000 t ? Ce n'est pas une question de rentabilité économique, mais une question d'efficacité du centre de traitement et notamment du four d'incinérateur qui ne peut pas se réduire à zéro.

François DAGNAUD : Il faut d'abord rappeler pour que notre projet d'Ivry Paris-XIII ne soit pas sous dimensionné il faudra être très bon tous ensemble sur les objectifs de réduction de déchets. Mesurez bien que -20 %, après -15 % à Issy, c'est déjà un objectif très ambitieux. Nous sommes devant un public qui a tendance à trouver que c'est toujours trop, mais il y a beaucoup d'autres enceintes où l'on nous a fait le reproche d'être vraiment trop ambitieux en matière de réduction de déchets et de prendre un risque quelque part. Pour réussir -20 % sur un bassin versant de cœur d'agglomération, comme celui d'Ivry – Paris-XIII, comprenez bien qu'il faudra être tous très bons pour les atteindre pour ne pas se retrouver en sous capacité. Au-delà, aucune inquiétude, nos équipements sont modulables. Nous avons la capacité de faire fonctionner la valorisation énergétique, donc les capacités d'incinération, y compris avec beaucoup moins de déchets mis dans l'incinération. Il y a du fonctionnement en biomasse, etc. Nous ne sommes pas du tout dépendants d'avoir des déchets à un niveau donné, même si l'idée sous-jacente que je comprends, c'est une inquiétude tout à fait recevable, pour faire fonctionner nos équipements de valorisation, nous pouvons le faire autrement.

Philippe MARZOLF : Y a-t-il d'autres questions ou réactions dans la salle ? Nous allons bientôt clôturer cette soirée.

Hervé PETETIN d'Ivry : Peut-on envisager du tri à la source de déchets fermentescibles, comme cela se fait déjà dans d'autres villes, plutôt que réaliser un tri mécanique ?

Philippe MARZOLF : Pour la réunion sur la méthanisation du 14 octobre, nous ferons venir des gens de Lille, de la Varennes-Jarcy qui ont les deux techniques : collecte sélective de bio-déchets chez les citoyens ou TMB (tri mécanique biologique).

François DAGNAUD : J'ai la conviction que le cap est celui de collectes spécifiques de déchets organiques. Actuellement, les communes et les habitants ne sont pas en situation de le faire. Or, soit on attend 20, 30 ou 40 ans que tout le monde soit prêt et en capacité de mettre en place des collectes séparatives pour les déchets verts, et on n'avancera pas beaucoup, en tout cas pas assez vite, soit on commence tout de suite avec dans un premier temps un procédé de TMB permettant de faire le tri sur place.

Notre équipement est pensé, conçu pour être en capacité, au fur et à mesure de la montée en puissance des collectes séparatives de déchets verts de les accueillir en tant que tels. Le

TMB sera un outil provisoire. En tout cas, j'ai écrit aux 84 maires des communes adhérentes du Sycotom pour leur rappeler que c'est bien cette perspective : mettre en place des collectes séparatives. Il faut bien être conscient que l'on ne peut pas demander tout et l'impossible aux communes.

Décider ne poserait pas de problème aux communes, cela peut coûter un peu plus cher, et cela en vaut la peine à mon avis, mais dans une zone urbaine dense, l'hyperdensité et la faible superficie dans laquelle on vit rendent les choses beaucoup plus compliquées. Dans un habitat pavillonnaire, c'est beaucoup plus facilement envisageable de garder chez soi des déchets verts pendant quelques jours, mais c'est beaucoup plus délicat d'avoir trois poubelles quand on vit à 4 dans un appartement de 50 m².

On a évoqué précédemment les immeubles qui n'ont pas été conçus déjà pour accueillir les poubelles jaunes à Paris. Ajouter une troisième, une quatrième ou une cinquième poubelle, ce ne sera pas demain la veille. Dans la chaîne de responsabilités évoquée précédemment, dans le partenariat sur lequel il faut avancer, il y a évidemment l'implication des constructeurs d'appartements ou d'immeubles. Si les lieux d'habitation ne sont pas dimensionnés, ni pensés dès l'amont pour être compatibles avec cette exigence nouvelle, on pourra tourner en rond autant que l'on voudra, cela ne marchera pas. Donc, il faut bien avancer quelque part, et on avance ainsi. Mais, pour aller jusqu'au bout du processus, il faudra que tout le monde se bouge. Les élus à Ivry comme ailleurs, et tous ceux qui sont en responsabilité, veillent à ce problème quand ils construisent des logements sociaux.

Madame DUCHENE, à Ivry, j'imagine que vous veillez à ce que les appartements construits intègrent des espaces supplémentaires pour accueillir tous les réceptacles de propreté et de collective sélective.

Philippe MARZOLF : C'est une première réponse, mais si vous assistez à la réunion du 14 octobre, vous aurez la réponse des gens de Lille. Ils ont des difficultés à capter du gisement, car le citoyen a du mal à faire ce geste de collecte sélective de la partie fermentescible.

L'autre réponse vient de la Varennes-Jarcy. Une collecte sélective des déchets fermentescibles est effectuée, comme elle n'est pas toujours bien faite, ils ne peuvent pas les traiter ainsi en méthanisation et un tri doit être réalisé.

Dernier élément, à Montpellier, il a été constaté des problèmes d'odeur et de mouches. Une collecte sélective par semaine de déchets fermentescibles crée des asticots et donc des mouches.

Le 14 octobre, vous aurez des réponses plus précises.

Je vous remercie en tout cas pour votre attention. Je vous rappelle que la semaine prochaine, mercredi 7 octobre, nous ferons le point sur l'incinération : quelle place a l'incinération en agglomération parisienne ? et surtout le point sur les risques sanitaires de l'incinération.

Merci en tout cas de votre participation, et nous l'espérons, à la semaine prochaine.

(FIN DE LA REUNION A 23H05).